15e année · Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 126 · Octobre 1984

Mateo Alaluf
TRAVAIL, CLASSE OUVRIÈRE

Jacques Nagels
Réflexions sur l'Etat et le pouvoir

Jacques Moins
Quel avenir pour l'audio-visuel ?

Deux lettres

Deux diagonales

Deux livres

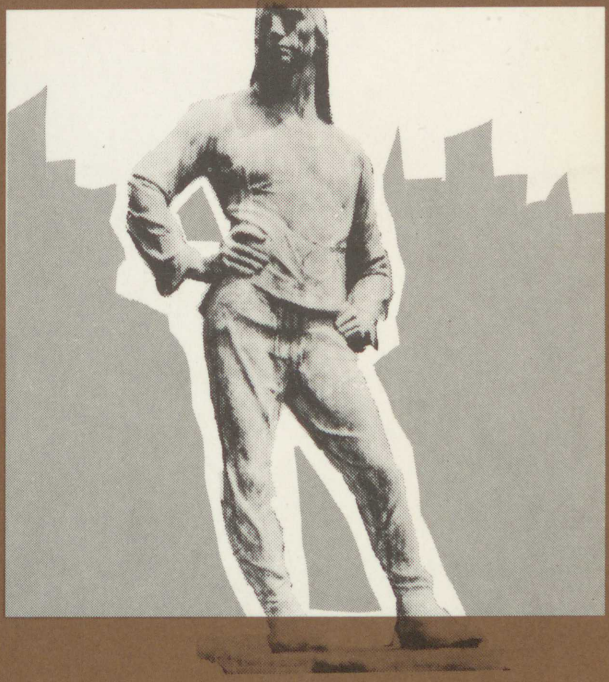

cahiers marxistes

Au sommaire

Matéo Alaluf
Recherches sur le travail et évolution de la classe ouvrière : expliquer ou infléchir les rapports sociaux ? p. 1

Jacques Nagels
Réflexions sur l'Etat et le pouvoir p. 13

Jacques Moins
Quel avenir pour l'audio-visuel ? p. 30

Le sondage des Cahiers marxistes p. 38

Deux lettres p. 39

En diagonale : — Brûlants, le gaz et l'électricité p. 42
— Marxisme et Vatican p. 43

Lire des livres : — Ethique et technique p. 45
— Dossier Colruyt p. 47

Comité de patronage :
Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :
Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

MATEO ALALUF*

Recherches sur le travail et évolution de la classe ouvrière

Expliquer ou infléchir les rapports sociaux ?

A quelque moment que l'on parle du travail, on dit qu'il s'y passe du neuf, et que la classe ouvrière se transforme profondément.

QUOI DE NEUF DANS LE TRAVAIL ?

Depuis la dernière guerre, nous avons ainsi assisté à l'éclosion des théories sur « l'embourgeoisement de la classe ouvrière », développées d'abord par des sociologues américains et diffusées ensuite largement en Europe (1). L'apparition d'une « nouvelle classe ouvrière », dans laquelle Serge Mallet (2) mettait en évidence les compétences techniques des travailleurs et leurs aspirations gestionnaires a pris le relais. Ce furent ensuite les conditions de travail des ouvriers spécialisés et du travail à la chaîne, entraînant une critique des méthodes tayloriennes d'organisation du travail qui ont été mises en évidence (3). En même

(*) Chercheur à l'Institut de Sociologie de l'ULB.

(1) Voir notamment à ce sujet, les écrits de Henri Janne et notamment « Les classes sociales : l'approche marxiste et la notion sociologique d'outgroup », *in Cahiers internationaux de Sociologie*, juillet-décembre 1960, pp. 57 à 89. « L'inclusion de la classe ouvrière dans l'ingroup a transformé la société bourgeoise en société démocratique. Il convient de souligner ici que les valeurs de celle-ci dérivent directement de celles de la société bourgeoise », p. 87.

(2) Serge Mallet, *La nouvelle classe ouvrière*, Paris, Seuil, 1963.

(3) Voir notamment Jean-Pierre Dumont, *La fin des O.S. ?*, Paris, Mercure de France, 1973; Claude Durand, *Le travail enchaîné*, Paris, Seuil, 1978; Claude et Michelle Durand, *De l'O.S. à l'ingénieur*, Paris, Ed. Ouvrières, 1971, Harry Braverman, *Travail et capitalisme monopoliste : la dégradation du travail au XX^e siècle*, Paris, Maspéro, 1976.

temps, des auteurs ont insisté sur les conduites de refus se traduisant par l'absentéisme et le « coulage » dans la production qui caractérisaient les formes d'expression des travailleurs « aliénés ». A présent, ce sont deux versants des mécanismes du marché de l'emploi et des conduites ouvrières qui sont évoqués : d'une part la segmentation du marché et la précarisation de l'emploi, et d'autre part l'émergence de nouvelles formes de coopération et de travail, « en créant son emploi », « en travaillant autrement », et par le développement de « la vie associative » (4).

Chacune de ces théories renferme bien sûr une part de vrai. Mais leur point commun réside dans le fait de se représenter la classe ouvrière par rapport à une situation antérieure imaginée comme stable, dont le contenu est identifié à l'image du prolétaire dans une industrie de base (métallurgie, charbonnages), dont le comportement s'assimilait à ce qui reste de l'imagerie d'autrefois. Partant de cette vision, les théoriciens de la classe homogène de travailleurs pourvue d'un projet révolutionnaire « naturel », ne peuvent que conclure à la disparition de la classe ouvrière, comme conséquence de son fractionnement et de sa dispersion (5).

L'accroissement important du chômage, la persistance des conditions de travail pénibles, la dégradation des procédures de « participation ouvrière », dans l'entreprise, ont permis cependant à d'autres auteurs de remettre en avant l'idée suivant laquelle « le travailleur ne peut être citoyen de la firme, puisqu'il n'en est membre que conditionnellement et par l'intermédiaire d'un contrat » (6), et du même coup, la classe ouvrière « embourgeoisée » ou « nouvelle » peuvent trouver leur pendant dans une analyse renouvelée certes, mais trouvant toujours sa cohérence dans sa référence à l'analyse de Marx.

DES THÉORIES AMBIGUËS ET FLOUES

En réaction par rapport à une vie de travail qui ne produit pas la liberté mais la résignation, des nouvelles théories, largement véhiculées par les médias depuis la crise, prennent à présent nettement le dessus. Il en est ainsi de « l'allergie au travail » des jeunes, et des théories parfaitement complémentaires d'ailleurs à cette « allergie » qui prônent un travail différent, plus convivial, et invitent à « créer son emploi » de manière à « travailler autrement ». Dans un premier temps, on insiste donc sur la remise en cause du travail et de la société, principalement par les jeunes, et dans un second temps, on anticipe une société où le

---

(4) Voir notamment en ce qui concerne le dualisme : Michaël Piore, « Dualism in the labour market. A response to uncertainty and flux. The case of France, *in Revue Economique*, vol. 19, n° 1, janvier 1978, pp. 26 à 48. La revue *Autrement* a fortement contribué à la diffusion de l'idéologie « travailler et vivre autrement ». Voir aussi notamment : Adret, *Travailler deux heures par jour*, Paris, Seuil, 1977; Ivan Illich, *Le chômage créateur*, Paris, Seuil, 1977.

(5) Voir à ce sujet : André Gorz, *Adieux au prolétariat*, Paris, Ed. Galilée, 1980; Alain Touraine, *L'après socialisme*, Paris, Grasset, 1980, et Alain Touraine, Michel Wieviorka et François Dubet, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.

(6) Pierre Rolle, « Le capitalisme perpétuel », *in En jeu*, n° 11, avril 1984, p. 22.

travail répondrait aux aspirations d'épanouissement et d'autonomie des travailleurs (7).

S'il existe un rapport entre l'évolution du discours sur la classe ouvrière, et l'évolution de celle-ci, ce rapport n'est pas toujours celui que l'on croit. Ainsi, dans l'analyse serrée qu'elle en fait, Danièle Linhart (8) montre que ces discours expliquent moins la réalité du travail, et visent davantage à rendre acceptables et légitimes des pratiques réelles qui, effectivement, modifient le marché du travail. Deux idées-forces qui dominent d'ailleurs le discours patronal (9) trouvent ainsi leurs assises dans les conceptions du travail actuellement à la mode : celle de la nécessaire *flexibilité* de la gestion de la main-d'œuvre qui vise à rendre plus perméables les rapports de travail aux mécanismes de marché, et accentuer ainsi la fragmentation des travailleurs; et celle qui consiste à rendre le chômage acceptable en postulant la concordance entre les formes précaires d'emploi et les souhaits des jeunes. Il en découle d'ailleurs une image des organisations syndicales désignées comme conservatrices puisque réticentes vis-à-vis des pratiques « souples » et « flexibles » de gestion de la main-d'œuvre, entraînant en fait une remise en question du système de sécurité sociale et de la législation du travail. Ainsi, les théories du travail rendent cohérentes les pratiques patronales et les aspirations supposées des jeunes travailleurs, ou encore des femmes (10), par opposition à l'« archaïsme » des organisations syndicales.

LE RAPPORT SALARIAL

L'analyse de l'évolution du travail en termes de « rapport salarial » développé par des économistes que l'on peut qualifier de « régulationnistes » est à bien des égards plus intéressante (11). Ces auteurs observent depuis 1945, une certaine convergence des revendications sociales, des aspirations politiques et des besoins de la reconstruction économique de l'après-guerre, vers un ensemble de réformes permettant de surmonter durablement les contradictions ayant abouti à la crise des années '30.

Celle-ci, en effet, avait trouvé son origine dans le déséquilibre entre une production intensive et l'absence de consommation de masse. Le système cohérent, que l'on qualifiera de « keynésien » qui se met en

---

(7) Jean Rousselet, *L'allergie au travail*, Seuil, 1974, et *Autrement*, Dossiers n° 20, septembre 1979, « Et si chacun créait son emploi ? Le retour des 'entrepreneurs' : ils invitent collectivement une économie différente ».

(8) Danièle Linhart, « Pour une prospective du travail », *in Sociologie du travail*, n° 2, 1982, pp. 178 à 191.

(9) Jacques Moden et Jean Sloover, *Le patronat belge. Discours et idéologie 1973-1980*, C.R.I.S.P., Bruxelles, 1980.
Voir en particulier « Le respect des lois économiques ou la suppression des rigidités », pp. 193 à 225.

(10) On peut se référer ici aux « études » dont font état la F.E.B. ou l'Association des grandes entreprises de distribution (A.G.E.D.).

(11) Voir notamment : Michel Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Levy, Paris, 1976, et Robert Boyer, *Les transformations du rapport salarial dans la crise, in L'emploi. Enjeux économiques et sociaux*, Colloque de Dourdan, Paris, Maspéro, 1982, pp. 80 à 102.

place s'appuie sur une forme de rationalisation de l'utilisation de la main-d'œuvre dans les entreprises (le taylorisme), une production de masse, une amélioration du pouvoir d'achat des salariés et un système généralisé de sécurité sociale assurant, en regard des progrès de la productivité, la régularité de la consommation donc des débouchés, pour une production en forte croissance. Par ce compromis de classe, qui implique l'institutionnalisation de la négociation collective, l'intervention croissante de l'Etat, et la consommation de masse, le rapport salarial, qui constitue précisément le mode d'intégration sociale des salariés se modifie : au mode de régulation concurrentielle, succède un mode de régulation monopoliste.

Si bien que cette évolution du rapport salarial correspond en fait à la socialisation de la production qui demeure cependant insérée dans des rapports capitalistes. Cette socialisation s'est donc opérée de manière contradictoire : les charges sociales par exemple, sont un coût pour toutes les entreprises, et un coût particulièrement élevé pour celles dont le coefficient de main-d'œuvre est élevé, alors qu'elles constituent un marché pour d'autres (exemple : les producteurs de médicaments...). Le « coût salarial » couvre à présent moins le salaire et les cotisations sociales que l'ensemble du travail socialisé (écoles, hôpitaux, transports, communications, crédit, travaux domestiques...).

SALARISATION DE LA POPULATION ACTIVE

L'examen factuel de la population active en Belgique révèle un certain nombre de tendances lourdes.

Alors que la part des salariés parmi les « actifs occupés » a augmenté, suivant les séries constituées par le Bureau du Plan, de 25 % au cours des trente dernières années, celle des indépendants a diminué de près de 40 %, les salariés formant à présent 85 % de l'emploi. La salarisation de la population active constitue la tendance majeure qui caractérise son évolution récente.

Aussi, là où l'on souligne une augmentation relative de la part des employés par rapport aux ouvriers, ou les différences de situation entre un enseignant et un ouvrier, pour montrer la disparition progressive de la notion de classe ouvrière, nous discernerons d'abord l'extension du travail salarié par rapport aux autres formes de travail. Cela est d'ailleurs tellement vrai que les travailleurs indépendants, qui opposent leur statut à celui « dépendant » des salariés, ne se définissent et ne revendiquent que par rapport à la situation des salariés. C'est vrai en matière de pension, de chômage, de congés hebdomadaires et annuels... voire même par le recours à la grève.

En fait donc l'extension de la salarisation constitue la caractéristique première de l'évolution de la population active : le travailleur cède pour un temps donné sa force de travail ainsi que le produit de ce travail à l'entrepreneur en contrepartie d'un salaire. Mais en même temps, les salariés qui se situent dans un même rapport vis-à-vis du patronat, ne sont pas dans un rapport d'égalité et de réciprocité les uns par rapport aux autres. Ils se distinguent par leur statut (ouvriers, employés, cadres, secteur public et privé, chômeurs...), leur niveau hiérarchique etc... Ainsi le mécanisme de la qualification se trouve sans doute au cœur de la différenciation des travailleurs entre eux.

CHÔMAGE ET TRANSITION PROFESSIONNELLE

L'extension du chômage au cours des dernières années, reflété par le tableau des pages 6 et 7 constitue également un fait inhérent à la condition salariale.

Le niveau actuel du chômage confirme son caractère collectif. La sélectivité du chômage a été mise en évidence de longue date (12). On a estimé la vulnérabilité plus grande au chômage des travailleurs à « aptitude réduite », des travailleurs sans instruction, ceux occupés dans des secteurs en difficulté, des femmes, etc.

Mais avec l'extension du chômage, cette sélectivité tend à s'estomper. Du point de vue de la formation ce ne sont plus les seuls non-diplômés qui sont frappés, mais le chômage augmente quel que soit le type et le niveau de formation des demandeurs d'emploi, et en particulier pour les diplômés de l'enseignement technique et professionnel, c'est-à-dire pour ceux ayant suivi une formation préparant à un métier. Aussi le chômage touche-t-il de plus en plus collectivement les travailleurs alors que les processus sélectifs se reportent davantage sur la durée du chômage et sur le type d'emplois auxquels on peut songer avoir accès.

En d'autres termes, la phase d'insertion non seulement concerne de plus en plus de personnes — des jeunes diplômés, des femmes ayant interrompu provisoirement leur activité professionnelle, des travailleurs ayant perdu leur emploi... —, pendant une période qui s'allonge, mais devient aussi le champ de processus sélectifs. Ainsi donc, les « difficultés d'insertion des jeunes » par exemple, traduisent moins l'inadéquation supposée de l'école par rapport au travail, mais deviennent le champ privilégié où s'exerce la sélection professionnelle qui est aussi, comme l'ont montré tant d'études, une sélection sociale (13).

L'insertion sociale et professionnelle n'est donc pas un moment rapide et neutre que l'on pourrait négliger en focalisant l'attention sur ce qui se passe avant (l'école ou un emploi perdu), et après (l'emploi recherché). La transition est devenue un moment important non seulement pour le devenir de l'individu, mais faisant partie et constituant un moment et un aspect de la condition collective faite au travail dans la société salariale. Il n'est donc pas étonnant d'assister à l'institutionnalisation et à l'organisation de cette phase particulière qui tend à se recomposer au rythme des transformations du système productif. En ce sens, le régime du chômage, les mesures gouvernementales de résorption du chômage (chômeurs mis au travail, cadres spéciaux temporaires, troisième circuit de travail, stages, Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi...), la formation professionnelle de l'ONEm, tout comme les autres formes précaires d'emploi (travail intérimaire, contrats à durée déterminée) constituent le domaine de la transition professionnelle.

---

(12) Raymond Ledrut, *Sociologie du chômage*, Paris, P.U.F., 1966.

(13) José Rose, « Pour une analyse de l'organisation de la transition professionnelle », *in L'emploi. Enjeux économiques et sociaux*, Colloque de Dourdan, Paris, Maspéro, 1982, pp. 212 à 229. Voir aussi le n° 9, mars 1983 de *Critique Régionale* consacré à « la transition professionnelle ».

TABLEAU EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA POPULATION ACTIVE 1953 A 1981 (milliers d'unités au 30 juin) *(source : Bureau du Plan)*

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
I. Actifs occupés (emploi)	3.516,9	3.528,3	3.571,9	3.598,3	3.623,7	3.506,3	3.531,7	3.546,6	3.579,8	3.628,8	3.631,2	3.655,2	3.656,5	3.662,0
IA + IB indices	100,0	100,3	101,5	102,3	103,0	102,0	100,4	100,8	101,8	103,2	103,2	103,9	104,0	104,1
A. Emploi intérieur :	3.183,9	3.496,1	3.540,3	3.560,8	3.580,7	3.538,0	3.479,3	3.489,6	3.518.0	3.570,1	3.576,4	3.601,4	3.598,6	3.607,2
IA : IA + IA3 indices	100,0	100,3	101,6	102,2	102,8	101,5	99,9	100,2	101,0	102,5	102,6	103,4	103,3	103,5
1. Salariés	2.457,8	2.471,4	2.519,1	2.571,7	2.615,4	2.581,7	2.541,2	2.573,4	2.622,1	2.687,9	2.738,7	2.814,1	2.843,9	2,868,2
indices	100,0	100,5	102,5	104,6	106,4	105,0	103,4	104,7	106,7	109,4	111,4	114,5	115,7	116,7
2. Indépendants et aidants	1.015,9	1.009,0	992,7	976,8	958,8	943,6	913,8	901,9	886,7	874,0	830,0	779,5	747,1	731,2
indices	100,0	99,3	97,7	96,1	94,4	92,9	89,9	88,8	87,3	86,0	81,7	76,7	73,5	72,0
3. Chom. occupés par les pouvoirs publics	10,2	10,7	28,5	12,3	6,6	12,7	24,3	14,3	9,2	8,2	7,7	7,8	7,6	7,8
indices	100,0	104,9	279,4	120,6	64,7	124,5	238,2	140,2	90,2	80,4	75,5	76,5	74,5	76,5
B. Emploi frontalier (solde)	33,0	32,2	31,6	37,4	43,0	48,3	52,5	57,0	61,8	58,7	54,8	53,8	58,0	54,8
indices	100,0	97,6	95,7	113,3	130,3	146,4	159,0	172,7	187,2	177,9	166,1	163,0	175,7	166,1
II. Actifs en chôm. complet IIA + IIB + IIC + IID	191,9	173,7	104,8	95,7	82,5	121,2	119,6	103,8	80,9	70,9	57,0	47,3	60,2	60,0
indices	100,0	90,5	54,6	49,9	43,0	63,1	62,3	54,1	42,1	36,9	29,7	24,6	31,4	31,3
A. Chômeurs compl. indem.	177,7	161,2	95,9	80,7	67,6	101,0	111,7	98,5	75,8	61,7	50,0	42,3	48,0	50,9
indices	100,0	90,7	54,0	45,0	38,0	56,8	62,8	55,4	42,6	34,7	28,1	23,8	27,0	28,6
B. Chômeurs inscrits obligatoir.	9,5	7,7	4,7	11,2	11,2	16,6	4,0	2,0	2,0	6,3	4,3	2,3	7,9	4,2
indices	100,0	81,0	49,5	117,9	117,9	174,7	42,1	21,0	21,0	66,3	45,2	24,2	83,1	44,2
C. Chômeurs en form. prof.	0,6	0,8	0,8	0,9	0,8	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,5	0,6	0,6
indices	100,0	133,3	133,3	150,0	133,3	116,6	133,3	150,0	133,3	116,6	116,6	83,3	100,0	100,0
D. Demandeurs d'emploi libres inoccupés	4,1	4,0	3,3	2,8	2,9	2,9	3,1	2,5	2,3	2,2	2,1	2,2	3,7	4,3
indices	100,0	97,6	80,5	68,3	70,7	70,7	75,6	61,0	56,1	53,6	51,2	53,6	90,2	104,9
III. Population active tot. :	3.708,8	3.702,0	3.676,7	3.693,9	3.706,2	3.707,6	3.651,3	3.650,4	3.660,7	3.699,7	3.688,2	3.702,5	3.716,7	3.722,1
I + II indices	100,0	99,8	99,1	99,6	99,9	99,9	98,4	98,4	98,7	99,7	99,4	99,8	100,2	100,3
IV. Main d'œuvre civile	3.601,8	3.579,1	3.535,5	3.564,8	3.585,6	3.592,0	3.539,3	3.539,3	3.555,0	3.592,3	3.583,7	3.598,8	3.614,1	3.619,8
indices	100,0	99,4	98,1	99,0	99,5	99,7	98,3	98,3	98,7	99,7	99,5	99,9	100,3	100,5
V. Main d'œuvre civile occ.	3.409,9	3.405,4	3.430,7	3.469,2	3.503,2	3.470,7	3.419,9	3.435,5	3.474,1	3.521,4	3.526,7	3.551,5	3.553,9	3.559,7
indices	100,0	99,9	100,6	101,7	102,7	101,8	100,3	100,7	101,9	103,3	103,4	104,1	104,2	104,4
VI. Population totale	8.762,6	8.801,3	8.847,6	8.900,2	8.962,7	9.023,5	9.071,7	9.118,7	9.165,8	9.218,4	9.280,1	9.367,0	9.448,1	9.507,8
indices	100,0	100,4	101,0	101,6	102,3	103,0	103,5	104,1	104,6	105,2	105,9	106,9	107,8	108,5
Taux de chômage en % de la population active	5,2	4,7	2,8	2,6	2,2	3,3	3,3	2,8	2,2	1,9	1,5	1,3	1,6	1,6
Taux d'activité en %	42,1	42,1	41,6	41,5	41,4	41,1	40,2	40,0	39,9	40,1	39,7	39,5	39,3	39,1

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
I. Actifs occupés (emploi)	3.644,8	3.638,6	3.696,6	3.751,0	3.786,6	3.783,0	3.827,8	3.878,5	3.819,4	3.791,8	3.783,3	3.785,3	3.829,4	3.824,6	3.745,2
IA + IB indices	103,6	103,5	105,1	107,0	107,7	107,6	108,9	110,3	108,6	107,8	107,6	107,6	108,9	108,7	106,5
A. Emploi intérieur :	3.595,8	3.589,6	3.648,2	3.701,6	3.739,0	3.736,6	3.783,2	3.836,9	3.784,0	3.759,6	3.752,8	3.755,7	3.801,4	3.797,9	3.719,1
IA : IA + IA3 indices	103,2	103,0	104,7	106,2	107,3	107,2	108,6	110,1	108,6	108,0	107,7	107,8	109,1	109,0	106,7
1. Salariés	2.860,6	2.860,0	2.927,5	3.001,4	3.062,5	3.077,0	3.132,4	3.193,6	3.142,5	3.119,6	3.110,2	3.104,9	3.140,7	3.137,1	3.060,9
indices	116,4	116,4	119,1	122,1	120,6	125,2	127,4	130,0	127,8	127,0	126,5	126,3	127,8	127,6	124,5
2. Indépendants et aidants	727,8	721,8	713,5	693,2	669,2	651,4	642,0	634,3	630,2	623,2	620,5	620,8	626,1	623,5	622,2
indices	71,6	71,0	70,2	68,2	65,9	64,1	63,2	62,4	62,0	61,3	61,0	61,1	61,6	61,4	61,2
3. Chom. occupés par les pouvoirs publics	7,5	7,7	7,2	6,9	7,3	8,2	8,7	9,0	11,3	16,8	22,0	29,9	34,6	37,3	36,0
indices	73,5	75,5	70,6	67,6	71,6	86,4	85,3	88,2	110,8	164,7	215,7	293,1	339,2	365,7	352,9
B. Emploi frontalier (solde)	49,0	49,0	48,4	49,5	47,7	46,4	44,6	41,7	35,5	52,2	30,6	29,6	28,0	26,7	26,1
indices	148,5	148,5	146,7	150,0	144,5	140,6	135,1	126,4	107,6	97,6	92,7	89,7	84,8	80,9	79,1
II. Actifs en chôm. complet IIA + IIB + IIC + IID	82,3	99,5	78,7	68,1	66,5	85,3	90,0	97,0	177,5	238,9	273,7	300,0	316,0	336,3	437,4
indices	42,9	51,8	41,0	35,5	34,5	44,4	46,9	50,5	92,5	124,5	142,6	156,3	164,7	175,2	225,8
A. Chômeurs compl. indem.	74,8	91,8	72,8	61,2	59,0	74,5	79,3	67,7	160,6	215,1	246,7	264,7	276,3	294,9	379,1
indices	42,1	51,7	41,0	34,4	33,2	41,9	44,6	49,3	90,3	121,0	138,8	148,9	155,5	165,9	213,3
B. Chômeurs inscr. obligat.	2,1	1,9	2,0	3,2	3,3	5,4	5,6	5,2	10,3	13,7	15,8	20,9	23,3	25,0	33,8
indices	22,1	20,0	21,0	33,7	34,7	56,8	58,9	54,7	108,4	144,2	166,3	220,0	245,2	263,1	355,8
C. Chômeurs en form. prof.	0,8	0,9	0,7	0,6	1,0	1,5	1,8	1,6	2,2	3,6	3,9	4,7	5,5	5,9	7,2
indices	133,3	150,0	116,6	100,0	166,6	250,0	300,0	266,7	366,7	600,0	650,0	783,3	916,7	983,3	1.200,0
D. Demandeurs d'emploi libres inoccupés	4,7	5,0	3,2	3,0	3,1	3,9	3,4	2,6	4,5	6,4	7,4	9,7	11,0	10,6	13,4
indices	114,6	121,9	78,0	73,2	75,6	95,1	82,9	63,4	109,7	156,1	180,5	236,6	268,3	258,5	326,8
III. Population active tot. :	3.727,1	3,738,1	3.775,3	3.819,1	3.853,1	3.868,3	3.677,8	3.975,6	3.997,0	4.030,6	4.057,0	4.085,3	4.145,5	4.160,9	4.178,6
I + II indices	100,5	100,8	101,8	103,0	103,9	104,3	97,5	107,2	107,8	108,7	109,4	110,1	111,8	112,2	112,7
IV. Main d'œuvre civile	3.623,8	3.636,7	3.679,8	3.724,4	3.759,4	3.774,2	3.825,2	3.885,3	3.909,5	3.941,7	3.969,5	3.995,8	4.053,8	4.070,5	4.085,2
indices	100,6	101,0	102,2	103,4	104,4	104,8	106,2	107,9	108,5	109,4	110,2	110,9	112,5	113,0	113,4
V. Main d'œuvre civile occ.	3.541,3	3.537,2	3.601,1	3.656,3	3.692,9	3.688,9	3.735,1	3.788,3	3.732,0	3.702,8	3.695,7	3.695,8	3.737,7	3.734,2	3.651,8
indices	103,8	103,7	105,6	107,2	108,3	108,2	109,5	111,1	109,4	108,6	108,4	108,4	109,6	109,5	107,1
VI. Population totale	9.556,5	9.589,8	9.612,7	9.637,7	9.672,5	9.709,1	9.738,4	9.767,8	9.794,8	9.811,0	9.821,8	9.829,6	9.837,2	9.846,7	9.852,4
indices	109,1	109,4	109,7	110,0	110,4	110,8	111,1	111,5	111,8	112,0	112,1	112,2	112,3	112,4	112,4
Taux de chômage en % de la population active	2,2	2,7	2,1	1,8	1,7	2,2	2,3	2,4	4,4	5,9	6,7	7,3	7,6	8,1	10,4
Taux d'activité en %	39,0	39,0	39,3	39,6	39,8	39,8	40,2	40,7	40,8	41,1	41,3	41,6	42,1	42,3	42,4

UNE DOUBLE ÉVOLUTION

Alors que la deuxième guerre mondiale le marché de l'emploi s'est institutionnalisé, faisant progressivement de tout le bassin méditerranéen une réserve de main-d'œuvre pour les pays d'Europe occidentale et transformant ainsi la classe ouvrière dans nos pays, les études récentes montrent une double évolution des structures de l'emploi. Cette évolution contredit très fortement tous les discours qui ont prévalu jusqu'ici et qui persistent toujours sur « les besoins croissants de l'économie en personnel scientifique et technique qualifié ».

On peut en effet observer une augmentation importante du niveau d'instruction de la population active, même si la part des « peu scolarisés » reste toujours considérable comme en témoignent pour la Belgique les données de l'INS. (voir tableau page 9)

Cependant un examen des structures de qualification de l'emploi montre une grande stabilité de la répartition des travailleurs suivant leur qualification (14). Parallèlement le nombre des chômeurs dont le niveau d'instruction est élevé augmente considérablement. Si bien que les chiffres montrent non pas une « pénurie de main-d'œuvre », ni un chômage dû à l'inadéquation de l'offre à la demande d'emploi, à laquelle se réfère si souvent le patronat (15), mais une situation où les entreprises disposent d'une réserve de main-d'œuvre à haut niveau d'instruction, parmi laquelle ils peuvent choisir leurs salariés. Jamais jusqu'ici, ils n'ont disposé de possibilités de choix aussi étendues (16).

Du point de vue de son niveau d'instruction, une double évolution marque donc la population active : l'augmentation très nette du niveau d'instruction des travailleurs d'une part et la stabilité des structures de qualification de l'emploi et l'augmentation importante du chômage, et notamment des chômeurs dont la scolarisation s'est prolongée d'autre part. Cette évolution se caractérise par un réservoir de main-d'œuvre considérablement accru pour les entreprises (17) et traduit l'approfondissement de la contradiction entre l'utilisation de la main-d'œuvre par les entreprises et la préparation au travail par la scolarisation.

---

(14) A titre d'exemple, citons le cas des fabrications métalliques pour lesquelles nous possédons les séries les plus complètes.

	1967	1977
Ouvriers qualifiés	27,5 %	25,0 %
Ouvriers spécialisés	33,9 %	35,9 %
Manœuvres	16,2 %	14,5 %
Total ouvriers	77,6 %	75,4 %
Total des travailleurs	100,0 %	100,0 %
	(312 107)	(341 231)

Source : C.E.P.S.P.T.

On peut se référer pour plus de détails à notre article « Structures de l'emploi dans les fabrications métalliques et niveau d'instruction des travailleurs », *in Critique Régionale*, n° 7, septembre 1981, pp. 24 à 39.

(15) Jacques Moden et Jean Sloover, *op. cit.*, voir notamment pp. 157 à 160 et p. 205.

(16) (17) Voir note page suivante

TABLEAU : Evolution de la répartition de la population active, non active et totale, de 14 ans et plus, ne suivant plus un enseignement de plein exercice suivant le niveau d'enseignement — 1970 et 1977.

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	1970						1977					
	Population active		Population active		Population active		Population active		Population active		Population active	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
— niveau primaire, second inf. non achevé, aucun ensei. ou niveau d'ens. inconnu	2.200.833	60,6	2.719.812	85,8	4.992.645	72,5	1.678.356	44,0	2.608.443	82,1	4.286.799	61,3
— niveau secondaire inférieur (ens. gén., technique ou professionnel)	626.819	17,3	243.743	7,5	870.562	12,6	932.387	24,4	314.848	9,9	1.247.235	17,8
— niveau secondaire supérieur (ens. gén., technique ou professionnel)	397.339	10,9	121.559	3,7	518.898	7,5	646.323	16,9	150.470	4,7	796.793	11,4
— enseignement normal inférieur (normal gardien)	96.815	2,7	39.095	1,2	135.910	2,0	91.207	2,4	33.741	1,1	124.948	1,8
— niveau supérieur non universitaire (ens. technique, normal moyen)	156.678	4,3	31.384	1,0	188.062	2,7	215.340	5,6	33.684	0,3	249.024	0,6
— enseignement artistique (secondaire et sup.)	17.946	0,5	6.780	0,2	24.726	0,4	28.914	0,7	9973	0,3	38.887	0,5
— niveau universitaire ou assimilé	136.346	3,7	20.891	0,6	157.237	2,3	224.789	5,9	27.365	0,8	252154	3,6
— TOTAL	3.632.776	100,0	3.255.264	100,0	5.888.040	100,0	3.817.292	100,0	3.178.505	100,0	5.995.792	100,0

Source : I.N.S. (la différence essentielle entre le total d'une rubrique et la somme de ses composantes provient du traitement des données par l'I.N.S.).

1970 : Résultats du recensement général de la population.

1977 : Enquête socio-économique.

TECHNOLOGIES ET EMPLOI

L'extension du chômage, la précarisation des conditions de travail, la féminisation de la population active, l'insertion des immigrés dans le mouvement ouvrier, les transformations de la qualification du travail et les problèmes de la transition professionnelle peuvent-ils être compris comme le résultat de progrès technologiques dont la logique serait inéluctable ?

Ce type d'explication réduisant les aspects socio-économiques et de simples conséquences d'une évolution technologique considérée comme autonome du système social qui l'a produite et présentant pertes d'emploi, délocalisation des activités et inégal développement des régions comme autant de conséquences « naturelles » d'une nouvelle « fatalité technologique » et contredite par les recherches actuelles. Celles-ci montrent au contraire l'imbrication étroite des aspects techniques, organisationnels et sociaux dans les nouvelles applications technologiques.

Ainsi par exemple, à la suite de beaucoup d'études allant dans le même sens, dans une recherche concernant les perspectives d'emploi dans la chimie européenne, Marcelle Stroobants (18) a montré que les

(16).

Evolution du chômage suivant le niveau et le type de formation (indice 1973 = 100)

	1973	1982
Ens. primare n.	67 963	248 304
(indice)		(365,3)
Ens. secondaire général n.	6 586	41 574
(indice)		(631,3)
Ens. secondaire technique n.	5 887	53 475
(indice)		(908,3)
Ens. secondaire profes. n.	4 974	74 235
(indice)		(1 510,6)
Ens. supérieur non univ. n.	4 096	21 342
(indice)		(645,2)
Apprentissage terminé n.	473	7 610
(indice)		(1 608,9)
Autres études n.	790	3 496
(indice)		(442,5)
Total général n.	91 702	456 576
(indice)		(497,9)

Source O.N.Em. (moyennes mensuelles)

(17) Le journal *Le Monde* parle de la prolifération des nouvelles professions nées de la crise à savoir les « conseils en décrutement », « cabinets d'outplacement » ou encore des « consultants en réorientation de carrière », qui visent à aider l'entreprise à se débarrasser des cadres qui « ont fait leur temps ». Cf. « Pour licencier les cadres sans douleur, le conseil en décrutement », *Le Monde*, 12-13/08/1984, p. 13.

(18) Marcelle Stroobants, « Evolution de l'emploi et transformation des systèmes de travail dans les industries chimiques », *in Critique Régionale*, n° 7, septembre 1981, pp. 8 à 23.
Cet article synthétise des résultats de l'étude effectuée dans le cadre du pro-

nouveaux dispositifs automatisés permettent d'adopter des formules décentralisées d'organisation du travail parfaitement conformes aux caractéristiques antérieures de la division du travail, et permettant d'allier, avec beaucoup de « souplesse », continuité et diversité de la production et flexibilité de la main-d'œuvre. La mobilité du personnel et la polyvalence dans la qualification de la main-d'œuvre favorisées par les entreprises ne remettent pas en cause pour autant les anciens cloisonnements du marché du travail. L'automatisation permet dans bien des cas, d'étendre aux employés et cadres, les fonctions de coordination et de contrôle liées aux méthodes tayloriennes d'organisation du travail. Dans l'industrie chimique par exemple, une première vague d'automatisation a été accompagnée de changements dans l'organisation du travail et la structure de l'emploi, que l'on a décrit (19) comme caractéristique des industries de « process » et impliquant la polyvalence, et le recours à la sous-traitance. Or ces méthodes de gestion de la main-d'œuvre se sont aussi répandues dans d'autres types d'industries indépendamment des formes techniques qui y prévalent. Si bien que l'innovation technologique apparaît aussi alors comme l'instrument de politiques économiques et de gestion de main-d'œuvre dont les finalités paraissent beaucoup plus sociales que techniques.

En période de crise, les stratégies de « modernisation » remettent en cause tout un système de relations collectives de travail. En conséquence, les éléments de protection des travailleurs contre les incertitudes du marché sont considérés comme autant de « droits acquis » et de « rigidités », alors que la « flexibilité » recherchée consiste a rendre l'ensemble du rapport salarial plus sensible aux mécanismes du marché. Aussi, les conditions de socialisation et de maîtrise des nouvelles technologies constituent à présent un enjeu majeur de l'action sociale.

*
* *

Les nombreuses enquêtes qui cherchent à repérer les modifications du statut du travail dans notre société, suscitent des interprétations tout aussi nombreuses sur la transformation de la classe ouvrière, examinée par rapport à une situation antérieure imaginée comme relativement stable. Il en est ainsi des conceptions sur « l'embourgeoisement de la classe ouvrière », la « nouvelle classe ouvrière », « l'allergie au travail », et des aspirations « nouvelles de travailler et de vivre autrement ».

Ces théories insistent dans un premier temps sur la remise en cause du travail et de la société (sauf en ce qui concerne les théories sur l'embourgeoisement des travailleurs), sur l'émergence des valeurs nouvelles liées au travail, et dans un second temps anticipent une société où le travail est déjà supposé répondre aux aspirations d'autonomie des travailleurs.

---

gramme F.A.S.T. de la C.E.E., *Les perspectives d'emploi dans la chimie européenne*, C.E.P.E.C., Bruxelles 1981.

(19) Benjamin Coriat, « Ouvriers et automates, procès de travail, économie du temps et théorie de la segmentation de la force de travail », *in* de Gaudemar J.P., *Usines et ouvriers, figures du nouvel ordre productif*, Paris, Maspéro, 1980, pp. 41 à 76.

Or l'examen de l'évolution de la population active, tout comme un certain nombre d'études sur le travail et le chômage nous permettent d'avancer l'idée que ces théories ont moins pour but d'expliquer l'évolution du travail, que de contribuer à légitimer et à rendre acceptables par les travailleurs et les chômeurs, les pratiques réelles des entreprises qui tendent à infléchir à leur avantage le marché du travail.

Ainsi, les théories les plus récentes sur les nouvelles formes de travail, largement véhiculées par les médias, tentent d'accréditer à la fois la nécessité d'une gestion flexible de la main-d'œuvre de manière à réintroduire directement les mécanismes du marché dans les relations collectives de travail, et de rendre le chômage acceptable en postulant la concordance entre l'« allergie au travail » des jeunes et les formes précaires d'emploi, et avancer en même temps l'image de « conservatisme des syndicats » supposés demeurer à l'écart de ces « valeurs nouvelles ».

Nous avons voulu, au contraire d'un certain nombre d'approches, soutenir le point de vue suivant lequel il n'y a pas de « nouvelles valeurs du travail » opposées aux « anciennes », ni une « nouvelle classe ouvrière » distincte de « l'ancienne », mais que le travail se transforme constamment, et qu'il ne peut en conséquence exister de point de référence stable. Le travail ne peut se comprendre que dans les rapports sociaux concrets qui le définissent, et qui se caractérisent dans nos sociétés par le salariat. Le salarié se différencie de l'artisan par la séparation de son outil et du produit de son travail. Sa situation étant par définition instable, la classe ouvrière ne peut qu'être tout à la fois en décomposition et en recomposition.

La question du travail énoncée en ces termes en période de crise, pose en même temps celle de l'instabilité du mouvement ouvrier. Mais une question fréquemment posée vis-à-vis du mouvement syndical doit être, nous semble-t-il, inversée. En effet, il s'agit moins de savoir quelles sont les positions syndicales « face aux nouveaux défis », à savoir aux nouvelles technologies, aux jeunes, aux chômeurs, aux femmes ou aux immigrés, que de se situer dans le cadre d'un combat global qui porte sur les rapports sociaux du travail. En période de crise, l'inflexion néolibérale des relations collectives du travail résultant d'une détérioration des rapports de force pour les travailleurs, rend à cet enjeu toute son importance. C'est pour cela d'ailleurs que tant d'efforts sont consacrés pour voiler sa portée réelle.

JACQUES NAGELS

Réflexions sur l'Etat et le pouvoir

Un problème fondamental est posé depuis des décennies à tous ceux qui luttent pour l'instauration du socialisme dans les pays capitalistes développés : comment s'effectuera la transition du capitalisme vers le socialisme ? Poser le problème en ces termes n'est pas innocent et renvoit à une autre question : que signifie « agir en révolutionnaire » aujourd'hui ? Qu'est-ce qui est propre à une voie révolutionnaire ? Une même réforme peut à la fois consolider le capitalisme ou rapprocher du socialisme. Je prends un exemple : la nationalisation d'une entreprise déficitaire, d'un ensemble d'entreprises menacées de « transnationalisation » n'est pas en tant que telle une mesure révolutionnaire. Elle peut le devenir si elle est entourée de mesures d'accompagnement — participation des travailleurs aux décisions vitales, insertion dans une politique industrielle globale etc. — qui lui donnent un caractère révolutionnaire. Parce qu'elle débouche alors, d'étape en étape, sur la réalisation d'un ensemble de conditions politiques, sociales, économiques, idéologiques qui permettent à un moment de faire le pas et d'accoucher d'une société socialiste.

Une réponse partielle peut cependant être utile au mouvement ouvrier, tout en n'étant pas du tout révolutionnaire. Personne n'a considéré en Belgique la constitution de la Commission des Prix, du Conseil Central de l'Economie, du Bureau de programmation etc... comme des réformes révolutionnaires. Si leur fonction essentielle était de mettre de l'huile dans les rouages de la régulation du capital, elles sont néanmoins utiles au mouvement ouvrier parce qu'elles ont permis hier d'infléchir les décisions du patronat en vue d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs, parce qu'elles permettent aujourd'hui de limiter la marge de manœuvre des gouvernements actuels et parce qu'elles pourront, demain, devenir des outils précieux au service d'une « politique alternative ». Pour prévoir les contours de la phase de transition, il faut bien voir le présent. Le voir dans son évolution comme résultat d'un certain passé, comme moment de transition vers un certain futur. Y voir ce qui a trait à l'Etat, car tout un chacun sait que l'Etat jouera un rôle majeur dans cette phase de transition.

LES FONCTIONS DE L'ETAT AUJOURD'HUI

S'il tombe hors de propos ici de faire une typologie exhaustive des fonctions assurées à l'heure actuelle par l'Etat (1), des éléments doivent néanmoins en être esquissés.

Il y a d'abord les fonctions — disons — traditionnelles ou régaliennes de l'Etat : administration générale, justice, défense nationale, ordre public, relations extérieures, frappe de la monnaie, etc...

Avec le triomphe du capitalisme se sont développées un ensemble de fonctions indispensable à l'accumulation du capital (2) mais que le capital privé ne prend pas lui-même à son compte : au départ, cela se limitait aux grandes infrastructures économiques (rail, canaux, routes, ports, transports, P.T.T., ...) et à une grande partie de la recherche-développement.

Chez nous, dans la tradition de Frère-Orban, il y a eu très vite une participation étatique dans les sphères de l'épargne et du crédit : C.G.E.R. et Crédit communal au XIX^{e}; SNCI, Ducroire, Commission Bancaire entre les deux guerres, activités d'holdings publics nationaux ou régionaux après 1960. C'est à dessein que je place ces deux types d'activités (infrastructure et crédit) dans une même catégorie, parce qu'elles permettent toutes deux de réunir les conditions qui facilitent la reproduction du capital dans la sphère de la production de plus-value.

Un troisième ensemble de fonctions sont liées à la formation, au recyclage, à l'entretien, à la reproduction de la force de travail : enseignement de masse — et pas seulement élitiste —, santé, sécurité sociale, culture. Ces fonctions non plus ne sont pas nouvelles mais elles ont connu un essor gigantesque après la deuxième guerre mondiale tant sous l'influence du développement des forces productives que sous la pression décisive de la classe ouvrière, de l'ensemble des salariés. Les deux éléments sont présents, complémentaires, dialectiquement liés.

Plus récemment — en fait depuis que le travail de la crise actuelle s'approfondit, disons depuis 74-75 — il y a en quatrième lieu une immixtion directe de l'Etat dans les sphères de la production. Souvent dans de vieilles entreprises à restructurer, souvent dans des canards boîteux auxquels le capital a préalablement coupé les ailes, souvent dans des secteurs dits traditionnels où le taux de profit est bas ou négatif... mais pas exclusivement dans de telles branches.

---

(1) J'utilise le terme « Etat » dans une acceptation très large. J'y inclus l'ensemble des pouvoirs publics (centraux, provinciaux, communaux, régionaux, communautaires) ainsi que les régies et parastataux et les entreprises de production de marchandises où l'Etat détient des participations importantes. Cette définition ne se fonde ni sur des critères juridiques, ni sur les catégories de la comptabilité nationale. Après l'esquisse de la typologie de ses fonctions principales, on comprendra mieux ce que j'entends par Etat. Il ne me semble pas utile de s'attarder à des questions de vocabulaire, seul le contenu importe.

(2) En posant les choses en ces termes je gomme pour l'instant une dimension : les infrastructures économiques ne répondent pas seulement aux nécessités de la valorisation du capital, elles peuvent également satisfaire les besoins sociaux. Par conséquent, elles sont l'objet d'enjeux plutôt que « outils au service du capital ». Je reprendrai ce point ultérieurement.

Il y a en cinquième lieu, ce qui est souvent mal perçu et peu apparent, une fonction de relais sur le plan économique entre ce que j'appellerais les « superstructures transnationales du capital » (la CEE avec sa politique agricole commune, son système monétaire, ses quotas d'importation, ses accords multifibres,... le FMI et ses recommandations qui confortent tellement le gouvernement actuel dans sa politique néolibérale; le COCOM qui empiète sur notre souveraineté nationale, etc...) d'une part et l'économie nationale d'autre part. D'innombrables restructurations relatives au textile, à la sidérurgie, aux chantiers navals... trouvent leur inspiration dans des instances supranationales. L'Etat joue alors le rôle de courroie de transmission qui adapte « à la sauce belge » des décisions ou des directives prises ailleurs. Fréquemment pour assurer cette fonction, l'Etat doit intervenir lui-même; ce qui explique que ces deux derniers ensembles de fonctions sont intimement liés. Nous préciserons ultérieurement que la notion de « relais » schématise une réalité plus complexe.

Il y a en dernier lieu une fonction idéologique assurée partiellement par l'Etat et qui traverse toutes les autres fonctions. Je dis bien partiellement. L'Eglise n'est pas du ressort de l'Etat. La vie familiale non plus. La prépondérance — le rôle de « leader » (dans le sens gramscien de « Direction ») — des cercles intellectuels dans les villes et des notables dans les campagnes échappe à son emprise directe. Néanmoins compte tenu de l'extension prise par les fonctions assurées par l'Etat, il joue une carte idéologique extrêmement importante. Je ne désire pas m'appesantir sur la description de cette fonction. Disons très brièvement qu'elle vise à reproduire les structures mentales de telle sorte qu'elles aillent l'amble avec la reproduction des rapports de production capitaliste. Sur ce plan précis ja partage les remarques pertinentes d'Althusser sur l'idéologie quand il dit « qu'elle est profondément inconsciente », « qu'elle est bel et bien un système de représentations (images, mythes, idées reçues...) », « que ces représentations sont des objets culturels perçus-acceptés-subis et agissent fonctionnellement sur les hommes par un processus qui leur échappe », « que la classe dominante n'entretient pas avec l'idéologie dominante, qui est son idéologie, un rapport extérieur et lucide ou de ruses pures » (3). Ces extraits aident à comprendre que dans l'enseignement — de la crèche à l'université — dans les média, à la radio, à la TV... la classe dominante essaye d'imposer ses schémas de pensée : le profit est naturel, l'homme travaille et la femme est au fourneau, la concurrence et la compétitivité sont des « must », le marché constitue le seul régulateur concevable. C'est donc inconsciemment — du moins en grande partie inconsciemment — que l'air pollué par les « représentations bourgeoises » s'infiltre dans tous les pores du corps social. L'idéologie de la classe dominante — et les « classes sociales ne vont pas au combat surmontées de leur idéologie comme un drapeau... pénètre, contamine les classes dominées qui conservent cependant et peuvent développer une idéologie originale » (4). Cette idéologie a d'ailleurs une faculté d'adaptation extraordinaire. Elle se laisse elle-même influencer par des

(3) Althusser, L., *Pour Marx*, Paris, 1966, p. 238 et suivantes.

(4) Introduction de F. Ricci, à *Gramsci dans le texte*, Edit. Sociales, Paris, 1975, p. 28.

éléments hostiles qu'elle digère, assimile, intègre en fonction de rapports de forces donnés. Ce fut le cas pendant les années soixante : « welfare state », « société de consommation », « Etat assistantiel », « consensus social »,... autant de représentations que la bourgeoisie a remarquablement récupérées pour émasculer les conflits sociaux et pour assurer dans les meilleures conditions la régulation du capital. Aujourd'hui, la crise aidant, le discours officiel se durcit et l'impact d'idées archaïques parées d'oripeaux nouveaux grandit.

QUESTIONS ÉPINEUSES RELATIVES A L'ÉTAT

Ayant ainsi dessiné au fusain les grands traits des contours de l'Etat, je voudrais mettre en évidence différents problèmes auxquels le marxisme est confronté et auxquels il n'y a pas à ma connaissance de réponse adéquate globale. Puisque « determinatio est negatio » voyons ce que l'Etat n'est plus.

Il n'est assurément plus assimilable à ses seules fonctions régaliennes qui, dans une société divisée en classes, érigent l'Etat en une instance violente et répressive d'une classe sociale sur d'autres. Pour prendre le pouvoir dans une formation économique et sociale de ce type-là, il faut casser cet Etat-là. Voilà ce que dit Lénine parce que de fait il parlait de l'Etat qu'il combattait, du tsarisme. Le tsarisme, après des siècles d'expérience du pouvoir, ne comptait bien sûr pas que des prisons et des baïonnettes. Il avait aussi ses appareils idéologiques, ses notables et ses caciques. Certes. Et qualifier sa « société civile » de « gélatineuse » tient sans doute plus de la métaphore que de l'analyse rigoureuse. Quoiqu'il en soit, que son moment « domination » prévalait saute aux yeux et que nos sociétés capitalistes aujourd'hui ont d'autres types d'Etat me semble trivial. De cette trivialité, il ne faudrait pas conclure que la bourgeoisie n'a plus de griffes. Ce n'est pas parce qu'elles ont été longtemps rétractées qu'elles ne sont pas rétractiles. Patte de velours ou coup de griffe dépend des rapports de forces entre classes sociales en présence. Ce qui semble à coup sûr certain, c'est, comme le note Gramsci, qu'une offensive à bride abattue contre cet Etat a aussi peu de chances de réussir qu'une charge de cavalerie à travers des réseaux de barbelés.

Une certaine lecture des classiques du marxisme et de Gramsci en particulier, invite à ériger une cloison étanche entre Etat et société civile. En se déployant, en étendant ses pseupodes tous azimuts, l'Etat moderne a également investi la société civile. D'anciennes fonctions remplies jadis exclusivement, ou en grande partie, en dehors de l'Etat sont aujourd'hui remplies en lieu principal par lui.

De ceci découle une conclusion politique : dès qu'un gouvernement de gauche tient fermement en mains les rênes du gouvernement — qu'il ne faut évidemment pas confondre avec le pouvoir, car tout le problème consistera à prendre le pouvoir à partir du tremplin gouvernemental — dès qu'il lutte avec l'appui des masses pour l'instauration du socialisme, il dispose d'un arsenal insoupçonnable de moyens pour diriger le processus de transformation sociale. Dans la guerre de positions, notion chère à Gramsci, il détient d'office pas mal de casemates et de fortifications. Le « grand problème » peut être énoncé autrement : en s'appuyant sur ces conquêtes, dans le cadre d'une nouvelle légalité,

de nouveaux critères et de nouvelles « représentations idéologiques », il s'agira de consolider l'alliance historique qui s'est constituée lors de son investiture. En y regardant de près, résoudre ce grand problème n'est guère simple. De surcroît, une « première » ne peut, par définition, tirer d'enseignements de réussites antérieures.

Une troisième simplification risque de nous dévoyer. Elle concerne les rapports entre l'Etat et ce qu'il est convenu d'appeler depuis Marx les monopoles (5). La Troisième Internationale a fourni de la relation entre Etat et monopoles une vision mécaniste où l'Etat devient pur instrument au service d'une fraction de la bourgeoisie, la bourgeoisie monopoliste. A partir de 1960 on revient à la conception léniniste, plus complexe, plus nuancée et beaucoup plus proche de la réalité contemporaine. P. Boccara a été le véritable théoricien de cette analyse. Il caractérise le « mécanisme unique » qui relie l'Etat aux monopoles en ces termes : « Les formes nouvelles unissent l'action économique des monopoles et de l'Etat capitaliste en une totalité organique unique, qui fonctionne selon ses modalités prores. Mais s'il y a ainsi liaison, interpénétration, combinaison, il n'y a pas fusion, mais, au contraire, toujours friction, contradictions et conflits, à l'intérieur de cet organisme unique » (6). En un mot, ces liens sont présentés non pas comme des relations de cause à effet, des relations mécanistes mais comme des rapports dialectiques qui dégagent les contradictions sur lesquelles se fonde l'unité entre Etat et monopole. Cette affirmation constitue un grand progrès par rapport aux analyses staliniennes... mais elle ne nous mène pas plus loin que le marxisme non dévié de Lénine. Le progrès théorique est donc un retour aux sources qui datent d'un bon demi-siècle. A partir de ces recherches il convient d'aller plus loin dans deux directions.

L'ÉTAT-INSTRUMENT ET L'ÉTAT-ENJEU

D'abord, il faut insérer la lutte des classes au sein même du couple « Etat-monopoles ». Cette idée très fertile selon laquelle « la lutte des classes traverse l'Etat » doit être comprise sous deux angles, complémentaires mais distincts. En premier lieu, la constitution de multiples organes de l'Etat, des excroissancs d'anciens organes ou des modifications d'organes existants sont la plupart du temps les résultats de luttes de classes, des matérialisations de compromis qui consacrent un rapport de forces à un moment de la lutte. En Belgique, des exemples aussi disparates que la création de la SNI et que la mise en place des institutions régionales issues de la législation d'août 1980 illustrent cette thèse. En second lieu, les décisions prises par l'Etat — à tous les niveaux et quels que soient les organes qui les prennent — sont également l'aboutissement, souvent momentané de conflits, d'intérêts con-

(5) Le terme en tant que tel est des plus impropres parce que, sauf exception, une seule entreprise ne contrôle jamais, à elle seule, le marché. Dans la tradition marxiste « monopole » désigne les grandes entreprises, les holdings, les trusts, les « Konzern » etc... Aujourd'hui on peut l'étendre aux firmes transnationales.

(6) Boccara, P., *Introduction à la question du Capitalisme Monopoliste d'Etat,* Choisy-le-Roi, 26 au 29 mai 1966. (Republié dans Etudes sur le C.M.E., Ed. Soc., Paris, 1973, p. 34).

tradictoires. Certes la bourgeoisie monopoliste tient le plus souvent le haut du pavé, certes les décisions stratégiques sont en général conformes à ses vues... mais il n'en est pas toujours ainsi et d'innombrables décisions consacrent la victoire d'autres intérêts. D'ailleurs la bourgeoisie monopoliste elle-même ne peut être comparée à une escadrille en formation de combat où chaque chasseur a sa place dans l'ensemble et tire dans la même direction. Au contraire, elle est souvent divisée parce qu'elle regroupe des entreprises acheteuses et vendeuses, des entreprises de production concurrentielles, des entreprises orientées vers le marché intérieur et des entreprises axées sur le commerce international. Bien sûr, ces divisions internes peuvent s'estomper quand il s'agit de faire front contre la classe ouvrière... mais, même ici, les choses ne coulent pas de source. Toutes ces considérations rompent avec une conception de « l'Etat-outil » pour déboucher sur « l'Etat-enjeu ». Dans un récent article A. Le Pors, ancien secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Fonction publique et des Réformes administratives dans le gouvernement Mauroy, arrive à une conclusion similaire : « Le troisième niveau concerne l'Etat lui-même dans sa partie la plus concentrée (Présidence de la République, gouvernement, Parlement), enjeu de classe et de ce fait siège de réalités contradictoires qui ne permettent pas d'en déduire la définition aux stéréotypes de l'Etat des monopoles » (7).

Dans le couple « monopoles-Etat » il faut encore injecter une dimension internationale sans quoi on risque de passer à côté d'un grand nombre de réalités économiques et sociales et de la nécessité absolue pour le mouvement progressiste d'avoir, du moins dans les pays de la CEE, une stratégie qui englobe des perspectives à l'échelle européenne. Dans la description de la cinquième fonction de l'Etat il était question de l'Etat national comme d'un relais entre des superstructures transnationales et l'économie nationale. Les choses ne sont pas aussi simples. Il y a un ensemble touffu d'interrelations entre les grandes firmes privées et « leur » Etat. Nous venons d'en parler. Parallèlement à cela, il y a un ensemble tout aussi dense d'interrelations entre les entreprises privées nationales ou transnationales et les instances superstructurelles transnationales. Il y a aussi, bien sûr, ce qui constitue la face apparente de l'iceberg : les interrelations entre l'Etat national et les organes supranationaux. Ce dernier faisceau d'interrelations, le G.E.M. l'a jadis désigné comme un « mécanisme unique transnational » (*). J'ajouterai aujourd'hui que la lutte des classes traverse également ce « mécanisme unique transnational ». Par conséquent, l'Etat n'est pas seulement un relais. En moulant les directives de la Commission dans les restructurations à coloration belge, l'Etat est contraint de prendre en compte les luttes en Belgique. Même si l'espace national reste le lieu privilégié de la lutte des classes, l'internationalisation du capital donne à d'innombrables conflits sociaux une portée qui transcende le territoire national. Les organisations syndicales ont ici des responsabilités nouvelles à assurer et je crois que dans l'organisation de la solidarité au niveau européen, elles sont loin en deçà des exigences

(7) Le Pors, A., *Hégémonie, consensus et réforme dans l'appareil d'Etat,* dans *La Pensée,* n° 236, nov.-déc. 1983, p. 10.

(*) Voir schéma page suivante

de l'action. Je ne prends pour preuve que le peu de débrayages qu'ont suscités à l'extérieur de leurs frontières les grèves des métallos allemands et des mineurs anglais.

* * *

Rassemblons nos idées et faisons le point.

Les principales fonctions de l'Etat moderne ont été passées en revue : fonctions régaliennes, fonctions liées à la reproduction de la force de travail au sens très large du terme, fonctions découlant des nécessaires conditions à remplir pour permettre l'accumulation du

(*) Groupe d'Economie Marxiste, *Contre-projet pour l'Europe*, Bruxelles 1979, p. 73. Au niveau européen ce « mécanisme unique transnational » peut être illustré par le croquis suivant :

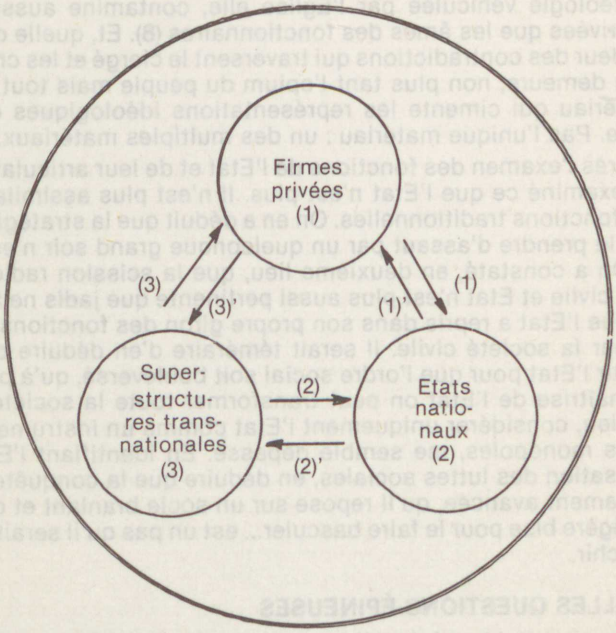

(1) Aussi bien des firmes « européennes » (S.G., Unilever, Siemens) qu'américaines (G.M., Ford, I.T.T.).

(2) Les 10 Etats de la CEE.

(3) Commission, F.E.O.G.A., F.M.E..., on peut étendre à des superstructures transnationales européennes (G.A.T.T., F.M.I., COCOM...).

Il est à noter que les flèches ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Un monopole peut influencer la Commission par le biais d'une pression exercée sur « son » gouvernement (liaison entre les flèches (1) et (2). D'autre part, les firmes sidérurgiques peuvent exercer une pression sur la Commission (3)', qui, elle, peut infléchir la politique économique, dite nationale, en matière d'acier (2) et (1)'.

capital... Faut-il ajouter que ces fonctions s'imbriquent les unes dans les autres ? En voyant les choses superficiellement, puisque chaque décision étatique d'ordre économique implique, par exemple, l'adhésion de cinq à dix ministres, on pourrait dire que les organes qui remplissent les différentes fonctions de l'Etat sont en connexion étroite. En restant à la surface des phénomènes, on pourrait ajouter que rien que par ses achats courants de bien et services, par les traitements qu'il verse à ses fonctionnaires et qui se métamorphosent rapidement en biens de consommation et, partiellement, en épargne privée, par les investissements qu'il effectue... l'Etat, tous secteurs réunis, influe sur l'accumulation du capital. Tout cela est bien vrai. Mais, plus profondément, la fonction idéologique que l'Etat assure également — il s'agit de valider et de perpétuer les rapports de production capitalistes — ne hante pas seulement les écoles et les studios de la RTBF. De fait, les poils du goupillon collent encore à l'épée et au glaive régaliens. Si l'Etat ne franchit pas les portails massifs de nos églises et de nos cathédrales, l'idéologie véhiculée par l'Eglise elle, contamine aussi bien les âmes privées que les âmes des fonctionnaires (8). Et, quelle que soit la profondeur des contradictions qui traversent le clergé et les croyants, la religion demeure, non plus tant l'opium du peuple mais tout de même un matériau qui cimente les représentations idéologiques que l'Etat véhicule. Pas l'unique matériau : un des multiples matériaux.

Après l'examen des fonctions de l'Etat et de leur articulation, nous avons examiné ce que l'Etat n'est plus. Il n'est plus assimilable à ses seules fonctions traditionnelles. On en a déduit que la stratégie qui consiste à le prendre d'assaut par un quelconque grand soir n'est plus de mise. On a constaté, en deuxième lieu, que la scission radicale entre société civile et Etat n'est plus aussi pertinente que jadis ne fût-ce que parce que l'Etat a repris dans son propre giron des fonctions assurées avant par la société civile. Il serait téméraire d'en déduire qu'il suffit d'investir l'Etat pour que l'ordre social soit bouleversé, qu'à partir de la seule maîtrise de l'Etat on peut transformer toute la société. En troisième lieu, considérer uniquement l'Etat comme un instrument au service des monopoles, me semble dépassé. En identifiant l'Etat à une condensation des luttes sociales, en déduire que la conquête de l'Etat est fortement avancée, qu'il repose sur un socle branlant et qu'il suffit d'une légère bise pour le faire basculer... est un pas qu'il serait utopique de franchir.

NOUVELLES QUESTIONS ÉPINEUSES

Jusqu'ici, j'ai tenté de déblayer le terrain. Ce défrichage débouche sur un autre jeu d'interrogations. Si la lutte des classes traverse l'Etat, si l'Etat est condensation de luttes sociales, si de nombreuses conquê-

(8) Tout le monde peut voir des Christ en croix au-dessus des tableaux noirs des écoles communales ou provinciales, personne ne découvrira les symboles de la laïcité dans les écoles laïques. De ces remarques, il ne découle nullement qu'il n'y a pas d'alliances possibles avec les chrétiens. Au contraire, j'en suis un vif partisan et je crois que les valeurs que le christianisme véhicule sont non seulement compatibles mais très souvent convergentes avec celles des communistes. La nécessité de cette unité, ne doit pas masquer le rôle très réel que joue le clergé en Belgique notamment dans les sphères étatiques.

tes de la classe ouvrière ont été validées par l'Etat... comment se fait-il que l'Etat ne repose pas sur un socle branlant ?

Avant de répondre à cette question, je pense qu'il convient de rectifier le tir. Je crois, en effet, qu'il y a eu, depuis une quinzaine d'années, une surestimation des résultats de « l'investissement de l'Etat » par les forces progressistes. Pourquoi cette surestimation ?

Certains ont assurément tendance à généraliser des expériences historiques particulières de pays fascistes — dont les forces productives étaient moyennement développées et dont les bourgeoisies étaient moins hégémoniques — à des pays capitalistes hautement développés où la bourgeoisie a une expérience séculaire de l'exercice du pouvoir. L'Etat fasciste des dernières années de l'Espagne de Franco, du Portugal de Caetano ou de la Grèce des colonels était, en effet, gangrené. Là de larges alliances ont pu isoler le fascisme. Pour s'épanouir la bourgeoisie industrielle devait, elle aussi, casser les carcans surannés de l'Etat. Un « bloc-historique » allant de la classe ouvrière à une bourgeoisie civique en passant par les « forces de la culture » a pu se constituer. Son caractère « démocratique » était prédominant, non pas son caractère anticapitaliste. Et pas plus là qu'en 1945 chez nous, les forces les plus avancées n'ont réussi à transformer la phase démocratique en phase anticapitaliste. Ainsi S. Carrillo en dit : « Que les structures de l'actuel Etat du capital monopoliste soient en pleine faillite, c'est ce que montre en premier lieu la crise de ce qu'en termes marxistes nous nommons les appareils idéologiques de l'Etat » (9). Pour le franquisme des dernières années : oui pour le Portugal d'avant le 25 avril 1974 : oui. Oserait-on généraliser aujourd'hui cette affirmation à l'ensemble des pays de la CEE, aux Etats-Unis, au Japon ? Les exemples cités par Carrillo montrent qu'il va un peu vite en besogne : en parlant de l'Eglise — dans la foulée de Jean XXIII, de Vatican II, du référendum sur le divorce en Italie (1975) — il discerne à très juste titre la remarquable évolution de l'Eglise, mais il en tire une conclusion hâtive : « Cette crise que traverse l'Eglise, qui met en faillite sa fonction d'être le plus important appareil idéologique d'une société divisée en classes... cette crise fait partie d'un processus irréversible » (10). Qu'il y ait crise, personne ne le conteste. Qu'elle continue à diviser l'Eglise, le Nicaragua l'atteste. Mais Jean-Paul II et les multiples retours de manivelle montrent, une fois de plus, qu'une crise ne se développe pas de façon linéaire et qu'en extrapolant les crêtes des vagues on risque d'en masquer les creux. Autre exemple : « On peut dire que dans les universités et centres d'enseignement, on a pu vérifier à cette époque, qu'une grande partie des forces de la culture avait fait un bond vers la prise de conscience du fait que, dans l'actuelle société capitaliste, leur situation était devenue semblable, pour l'essentiel, à celle de la classe ouvrière » (11). Peut-être en fut-il ainsi dans certains pays et pendant de courtes périodes. Peut-être qu'en mai 68 certains ont cru que les jeunes, les intellectuels, les artistes... ne défileraient désormais plus que le poing levé en brandissant des bannières rouges. C'était ne pas comprendre qu'en mai 68 l'Univer-

(9) Carrillo, S., *Eurocommunisme et Etat,* Paris, 1977, p. 41.

(10) Ibidem, p. 49.

(11) Carrillo, S., *Eurocommunisme et Etat,* Paris, 1977, p. 51.

sité était archaïque et que mai 68 l'a mise à l'heure de 1968, à celle de la seconde moitié du XX^{e} siècle. Comme jadis des grèves massives et générales ont imposé en Belgique le suffrage universel pour mettre les formes institutionnelles de la démocratie bourgeoise à l'heure du développement des forces productives.

Que tous les événements dont parle S. Carrillo soient positifs, qu'ils fassent tourner l'histoire dans le bon sens, que des acquis tangibles en subsistent... personne ne le met en doute. Le réalisme politique impose aujourd'hui de revenir sur certaines exagérations, de relativiser certaines extrapolations, de nuancer ce qui fut dicté par l'euphorie du moment. Bref : de rectifier le tir en ne surestimant pas les fissures de l'édifice Etat dans les sociétés capitalistes hautement développées.

L'HÉGÉMONIE DE LA BOURGEOISIE

La bourgeoisie, elle aussi, a un problème d'alliances. Son problème se pose de façon d'autant plus aiguë que la concentration et la centralisation du capital rétrécissent sa base sociale. Les marxistes ont été enclins à en conclure que les couches sociales qui, pour d'innombrables raisons, se rapprochent *objectivement* de la classe ouvrière allaient assez rapidement prendre conscience de leur propre intérêt. Le passage de « objectivement » au « subjectivement », de la classe « en soi » à la classe « pour soi » pour reprendre l'expression de G. Lukacs est plus long, plus ardu et plus tortueux qu'on se l'imaginait.

Certes, un processus de salarisation a affecté *les professions libérales.* Au demeurant, entre un médecin salarié, membre des Chambres syndicales qui professent une idéologie corporatiste, individualiste et libérale à outrance et un médecin qui n'officie que dans un cabinet privé, la différence est souvent mineure. Du moins dans leur comportement politique général. Un élément plus terre à terre que l'adhésion à l'organisation du Docteur Wynen rend également compte de cette attitude. Beaucoup de médecins hospitaliers pratiquent une médecine privée. Au cours des deux onzièmes de leur temps consacrés à leur cabinet privé, ils peuvent toucher plus d'honoraires que leurs revenus hospitaliers. La puissance d'attraction de ces deux onzièmes — et donc de toute l'idéologie que cette médecine privée véhicule — est, dans une société aliénée par l'argent, énorme et elle freine puissamment une évolution qui les rapprocherait de l'ensemble des travailleurs. A terme, bien sûr, leurs conditions d'existence, le durcissement de leur rapport salarial, la précarité de leur statut — qui est souvent à l'origine de la pratique privée de la médecine — les contradictions toujours croissantes entre une médecine rationnelle, préventive, humaine et les impératifs d'une politique d'austérité les fera glisser vers des positions plus progressistes. Ce glissement s'effectuera d'autant plus vite que les organisations syndicales de la classe ouvrière adoptent une attitude positive, ouverte, accueillante à leur égard. Or celles-ci ont encore tendance à défendre les seuls intérêts de leurs affiliés sans considérer que la classe ouvrière, et par conséquent, ses organisations, ont vocation de prendre en compte l'essor des forces productives, le développement de la science, de la recherche, de l'enseignement, de la médecine etc... dans le cas des médecins, l'ouvriérisme des organisations des travailleurs renforce l'emprise des chambres syndicales.

Certes, *d'innombrables PME,* des exploitations agricoles, industrielles ou artisanales sont lésées par les grandes firmes capitalistes. Certaines sont satellisées par les monopoles et réduites au rôle de sous-traitants. D'autres, en compétition avec les plus grandes entreprises, voient leurs marges bénéficiaires diminuer. Bien qu'érodée par la concentration du capital, l'importance de la population qui travaille dans ce secteur reste très grande : 644.074 personnes en 1980 (12). Près de 20 % des investissments du pays y sont localisés (13). Si leur poids est connu dans le secteur de la distribution, des transports et services, on sait moins que 95.000 PMI (petites et moyennes entreprises industrielles) jouent un rôle décisif dans la sauvegarde d'une certaine densité de notre tissu industriel. Qu'on le veuille ou non, les patrons de ces PME, même s'ils n'utilisent pas de travailleurs salariés, sont propriétaires d'un capital. L'idéologie dominante trouve un terrain fertile pour s'y déployer en désignant soit les syndicats, soit l'Etat comme les responsables de leurs déboires. Le dernier livre blanc de la fédération des PME en Belgique contient quelques perles en la matière. L'éditorial donne le ton : « La situation extrêmement préoccupante de l'emploi dans la Belgique 1982... est la résultante de 20 ans d'erreurs et de laxisme des différents gouvernements que nous avons eu à subir » (14). Comment qualifier ces gouvernements ? Ils sont « d'inspiration syndicalo-marxiste ». Qui dans la crise trouve son compte ? Ni les mécanismes implacables du marché, ni les grands complexes industriels dont les profits s'accroissent... mais : « L'Etat anthropophage ». Comment caractérise-t-on la législation qui protège les travailleurs contre les licenciements arbitraires ? De « mesures qui font la risée de nos concurrents étrangers ». Comment dénomme-t-on le ministre qui a introduit une nouvelle réglementation en matière de vêtements de travail ? « Béotien » (15).

Que le poujadisme hante ces couches sociales, nous le savions depuis plus d'un siècle. Que le fascisme y avait trouvé un bouillon de culture approprié, nous ne l'ignorions pas. Mais il est l'heure pour s'apercevoir que la crise actuelle en même temps qu'elle entame les revenus des PME les plus démunies, fait basculer la grande majorité d'entre elles dans le camp de la droite, et certaines dans l'extrême droite.

Le socialisme pour lequel nous luttons, leur laissera la bride sur le cou. Il les libérera des tracasseries administratives, des ingérences des grandes entreprises, des ukases aveugles du marché. Pour d'innombrables patrons de PME le socialisme garantira des revenus stables et équitables. Tel est le contre-message qu'il faut faire passer... qui, à gauche, s'y emploie avec ténacité ?

Certes *les ingénieurs et les cadres* des entreprises sont aux premières loges pour constater les gâchis des forces productives causés par le capital. Ces hommes ne demandent qu'à défendre l'outil qu'ils adap-

(12) Spitaels-Evrard, A., *Jaarlijks middenstandsverslag 1982,* Brussel, 1983, p. 3.

(13) Ibid., p. 58.

(14) Féd. des P.M.E. de Belgique, *Livre blanc de l'emploi et du travail,* Bruxelles, 1984, p. 15.

(15) Ibid., p. 37.

tent, qu'ils perfectionnent, qu'ils chérissent. En défendant l'outil, ils s'opposent aux démantèlements imposés par le grand capital et, objectivement, leurs intérêts convergent avec eux des autres travailleurs. Il n'empêche que le capital utilise de subtiles méthodes pour les garder sous sa coupe. Il leur distribue des fractions de sa plus-value qui, à l'échelle d'un complexe industriel ou d'un holding ne sont que des miettes, mais qui, à l'échelle d'un individu, sont considérables. Il leur prête au jour le jour des leviers de commande ce qui leur procure l'illusion de la puissance. De surcroît, toutes les représentations mentales qu'on leur a inculquées sont renforcées par la vie de l'entreprise, par les lois du marché qui s'imposent à eux comme des évidences, par le milieu des affaires qiu est leur milieu et qui comme tout « milieu » a ses règles tacites, ses tabous, ses mythes, ses grands prêtres et son Dieu : l'argent.

* * *

La crise a donc ceci de particulier et d'infiniment contradictoire : elle renforce *objectivement* la solidarité entre les intérêts de ces différentes couches sociales et ceux de la classe ouvrière et elle diffère la prise de conscience *subjective* de cette solidarité. Or, sans l'alliance, profonde et durable de ces forces-là, aucun processus révolutionnaire n'a de chances d'arriver à son terme. La classe ouvrière peut mener et gagner de grandes batailles — mais isolée elle ne pourra jamais gagner l'étape de la transition vers le socialisme.

HÉGÉMONIE ET OPINION PUBLIQUE

L'opinion publique est-elle l'opinion du public ?

Reflète-t-elle tout de go, sans médiation ce que pensent les gens ? Assurément non. Par conséquent, le terme est déjà chargé d'idéologie. Il désigne autre chose que ce que les deux mots « opinion » et « publique » suggèrent. Dans le langage courant on entend par « opinion publique » ce qui est dit à la TV et à la radio et ce qui est écrit dans la « grande presse ». On suppose implicitement que toutes ces paroles et tous ces mots deviendront, dans un deuxième temps, l'opinion du public.

Par conséquent, l'opinion publique se fait. On la fabrique de toutes pièces. Comme les couturiers parisiens font la mode, comme des producteurs de biens de consommation créent le besoin d'acheter leurs gadgets, comme le show-business fabrique une vedette... les mass-media, eux, forgent l'opinion du public.

Déterminer l'origine, le producteur d'un gadget est chose aisée. En général, ils portent une marque précédée de « made in Japan » ou « made in Hong-Kong ». On sait donc à quoi s'en tenir. Quand il s'agit « d'opinion publique » les choses se compliquent. Pour la grande presse — quotidiens, hebdomadaires... — on peut aller vite en besogne : la bourgeoisie la contrôle directement (16) ou indirectement, pour la TV et la radio le contrôle s'exerce par le truchement de l'Etat.

(16) Directement par les participations dans le capital des sociétés qui éditent les quotidiens, indirectement par l'octroi ou le retrait de la publicité. Dans les deux cas le contrôle s'effectue subtilement. On préfère l'autocensure à la contrainte. On tolère quelques hérésies. Tout cela importe peu.

Que la bourgeoisie soit passée maître dans l'art de manipuler l'opinion, qui le conteste ? Elle mène avec fracas des campagnes antisoviétiques et, à travers elles, des campagnes anticommunistes. Jour après jour, elle justifie l'austérité. Elle fait accroire l'idée selon laquelle les sacrifices sont indispensables. Elle présente la crise comme une fatalité, la régression sociale comme une nécessité.

Pourquoi la droite peut-elle si aisément faire passer son message ?

Pour une simple raison : les mass-media s'adressent à un public dont les structures mentales sont déjà façonnées — par l'école, l'université, l'éducation, le milieu ambiant — pour accueillir favorablement un tel langage. Elles sont réceptibles à ce type d'informations. Un signe suffit pour vivifier ou actualiser les représentations mentales existantes. A l'opposé : aller à contre-courant exige des doses massives d'antidotes.

Au demeurant, les journalistes ne sont pas de serviles instruments. La lutte des classes traverse également les mass-media. D'innombrables journalistes sont gens courageux. Pour eux l'indépendance d'esprit n'est pas un vain mot, mais un acte qui comporte de plus en plus de risques.

Parfois l'opinion du public fait l'opinion publique. Quand les masses parlent fort, quand quelques centaines de milliers de gens viennent clamer leur volonté de paix dans les rues de Bruxelles, les mass-media ne se taisent pas. Ils ne sont donc pas imperméables. Leur perméabilité aux idées de la classe dominante est néanmoins beaucoup plus grande qu'à une pensée qui conteste l'ordre des choses.

HÉGÉMONIE ET PLURALISME

Le pluralisme en Belgique s'articule autour des partis politiques et de deux grands syndicats. Ce pluralisme, nous y tenons. Non seulement la transition vers le socialisme mais également la construction de la société socialiste se fera dans le respect du pluralisme. Nous ne disons pas cela par démagogie, par opportunisme ou pour prendre des distances vis-à-vis des pays socialistes où, pour des raisons historiques, le système du parti unique a prévalu. Nous défendons cette stratégie parce que la réflexion politique nous dicte que la voie vers le socialisme s'appuyera sur une alliance de couches sociales largement majoritaire dans la population et elle nous incline à penser que l'expression politique de ces couches sociales doit se retrouver au sein de nos institutions, au Parlement comme au gouvernement. Encore faut-il que ces couches sociales trouvent leur expression politique dans des partis qui défendent leurs intérêts, leurs préoccupations, leur vision du monde. Cette exigence ne sera rencontrée que si certaines conditions sont réunies dont une me semble centrale : le cordon ombilical qui relie les partis traditionnels actuels aux groupes financiers doit être coupé. « L'argent du CVP » a révélé l'épaisseur, la solidité et la permanence de ce cordon. Les fonds ne sont seulement versés à la caisse centrale du CVP, ils sont encore « personnalisés » par des donations à certains dirigeants, en règle générale « ministrables ».

Il serait de mauvais aloi de ne « cibler » que le CVP. Si des directions de firmes réputées pour appartenir à la famille libérale — Solvay,

Lambert, A. Frère (17)... versent régulièrement leur dîme au CVP, il est de bonne logique de supposer que d'autres formations politiques bénéficient de leur générosité.

Cette soudure entre les partis politiques traditionnels et le monde industriel et financier dénature le pluralisme. Il s'agit d'un pluralisme de façade et non d'un pluralisme authentique qui permet aux différentes couches sociales de s'exprimer en toute liberté. Ce faisceau d'interrelations entre la haute finance et « les politiques » constitue pour la bourgeoisie un moyen privilégié pour assurer et pour perpétuer son emprise sur l'Etat.

Le pluralisme compte parmi ses composantes, les organisations qui se réclament de la classe ouvrière. La prépondérance de la sociale démocratie d'inspiration socialiste ou chrétienne est le résultat d'un long processus historique qui prend racine à la fin du XIX^{e} siècle. Le parti communiste a, depuis 1921, conquis une place unique bien que modeste aux côtés des autres formations qui encadrent la classe ouvrière. A l'évidence cet encadrement, avec tout ce qu'il comporte comme services annexes — service de conseiller social dispensé par le délégué syndical, services en relation avec le paiement des indemnités de chômage, services de mutuelles, de compagnies d'assurance etc., — a pour fonction première l'organisation et la défense de la classe ouvrière. Cette fonction première, le PC continue à l'assurer. Insuffisamment parce qu'il ne contribue pas à la diffusion d'une idéologie révolutionnaire au sein des masses; insuffisamment parce qu'il n'arrive pas à surmonter les divisions accrues de la classe ouvrière : divisions entre travailleurs du privé et du secteur public, divisions entre actifs et chômeurs, divisions entre actifs à statut normal et à statut précaire — temps partiel, contrat à durée déterminée, CST, etc... —; insuffisamment parce qu'il n'a pas la capacité d'organiser les relais entre les luttes sur le terrain et les instances politiques; insuffisamment parce qu'il ne prend en compte ni les aspirations nouvelles des jeunes, des intellectuels, des fameuses « forces de la culture », ni celles des couches sociales objectivement alliées de la classe ouvrière; insuffisamment parce qu'il n'insère pas systématiquement les revendications ponctuelles dans une alternative globale qui favorise la transformation des luttes défensives en combats offensifs. Quelles que soient ces insuffisances, cet encadrement constitue le rempart contre les agressions du capital et le contre-poids à une domination encore plus hégémonique de la bourgeoisie.

Je n'insiste pas sur tous ces aspects qui, je le répète pour mémoire, englobent la résistance de la « culture ouvrière » aux infiltrations de l'idéologie dominante, la vivacité de l'instinct de la classe ouvrière résultant de sa mémoire collective... parce que de nombreux articles des C.M. ont déjà abordé cette problématique.

LES DEUX LOGIQUES DE L'ÉTAT

Une première logique est l'héritière de l'Etat régalien. Elle véhicule comme axiomes : le respect inconditionnel de la hiérarchie, la primauté

(17) Franssen, P. et Martens, L., *Het geld van de CVP*, Antwerpen 1984, p. 174.

de l'intérêt général, l'indépendance du fonctionnaire garantie par son statut... Plus tard, comme nous l'avons vu, d'autres services sont venus s'ajouter à ceux relatifs à la défense nationale, à la justice, à l'ordre intérieur. L'octroi de ces nouveaux services se faisait exclusivement en fonction de la satisfaction des besoins assimilés à des droits : santé, enseignement, sécurité sociale...

Pour que cette logique puisse primer, l'Etat doit être démocratisé. Par voie d'examens d'entrée, il l'est plus ou moins. Prenons un exemple : *la Carrière* était, avant guerre encore, l'apanage de l'aristocratie que tout prédestinait d'ailleurs à occuper ces postes : une certaine rectitude d'esprit, l'entregent indispensable, une grande culture et souvent des relations familiales internationales. Petit à petit, elle s'est embourgeoisée : de moins en moins d'ambassadeurs portent des noms précédés d'une particule. Avec Spaak aux Affaires étrangères, même quelques socialistes, en général plus atlantistes que nos aristocrates, ont pu gravir tous les échelons de l'administration.

Je ne nie pas qu'il y a eu en Belgique une dégradation du sens civique et une dégénérescence de certains acquis démocratiques. Contrairement à d'autres pays occidentaux, les nominations partidaires sont devenues de règle. La compétence peut exercer une certaine influence lors d'une nomination, mais d'autres critères (régionaux, subrégionaux, linguistiques, politiques...) l'emportent. De là un clientélisme qui gangrène l'Etat. De là l'hypertrophie des cabinets ministériels. De là des corruptions d'anciens Premiers ministres, d'anciens ministres, de députés, de hauts fonctionnaires, de gendarmes, de policiers.

Nonobstant ces dévoiements, le mouvement progressiste peut s'appuyer sur une logique de service public. Dans son dernier ouvrage « Contradictions », A. Le Pors soutient cette thèse avec beaucoup de rigueur (18). Si l'Etat français, grâce à l'ENA, et aux recrutements de hauts fonctionnaires, prête moins le flanc que le nôtre, à des nominations partisanes, l'immense majorité de nos fonctionnaires gardent le sens de l'intérêt général, le sens du « service public ». De là à gérer des entreprises publiques ou des entreprises où l'Etat a des participations majoritaires selon des critères qui prennent en compte l'intérêt régional, l'emploi, la promotion des conditions de travail... il y a certes un grand pas à franchir mais il n'est pas insurmontable parce qu'on se meut dans la même logique, avec les mêmes axes de références et les mêmes axiomes de départ.

La seconde logique est celle du marché. Elle exalte des valeurs qui sont à l'antipode de celles de l'Etat régalien. L'intérêt privé s'oppose à l'intérêt général, le risque à la sécurité, le profit au besoin, l'anarchie à l'organisation, la main invisible à la régulation consciente, la décentralisation à la centralisation, la philosophie du manager à celle du fonctionnaire de carrière.

Parce que l'Etat se frotte de plus en plus au marché, il est contaminé par sa logique. Cela vaut pour les parastataux, les institutions de crédit; cela vaut pour les interventions de l'Etat en faveur des entreprises privées guidées par le seul souci de rentabilité; cela vaut pour les

(18) Anicet Le Pors, *Contradictions. Entretiens avec J.M. Colombani* - Editions sociales, Paris, 1984.

administrateurs que l'Etat envoie dans les conseils d'administration de sociétés anonymes qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à leurs collègues du privé. Dès lors que l'Etat détient un levier de commande important dans une entreprise de production, il le confie à un hommelige du capital. L'accord de gouvernement du 18 décembre 1981 organise la mercantilisation de certains services de l'Etat. Au nom de la lutte contre la concurrence déloyale et afin de diminuer le déficit des finances publiques, il prévoit la mutation de certaines sphères de l'Etat en créneaux qui fonctionnent selon les règles du secteur privé :

— renforcement du principe de la vérité des prix pour les services publics liés à une plus grande responsabilité financière et de gestion de ces organismes;

— révision de la législation sur les CPAS afin de rétablir la responsabilité financière et de garantir les conditions de concurrence égales avec les organismes libres;

— dans le domaine de la radio et de la télévision, « le gouvernement prendra dans le cadre de ses compétences... les mesures permettant de remplacer dans les faits le système du monopole par celui de la concurrence ».

Ces deux logiques cohabitent au sein de l'Etat. Elles expliquent les relations amoureuses de type passionnel que la bourgeoisie entretient avec l'Etat : attraction et rejet se côtoyent. Attraction parce que l'Etat est devenu une condition indispensable à l'accumulation du capital. Rejet parce que l'Etat consacre la suprématie de sa logique, parce qu'il monopolise, comme un corps étranger et hostile, une zone non marchande dans un univers marchand.

La politique néolibérale mise sur la seconde logique. Une politique alternative doit restaurer et étendre le domaine d'application de la première logique. Il ne faut pas se cacher que ceci implique des réformes importantes au sein même de l'appareil d'Etat.

HÉGÉMONIE, ÉTAT ET POUVOIR

Il est difficile de cerner le pouvoir, ce « banni récalcitrant » (19) comme l'appelle F. Perroux. Le pouvoir ne peut se réduire aux seuls pouvoirs publics. Corrélativement l'exercice du pouvoir ne peut être assimilé à l'occupation de quelques strapontins ministériels. Quelle que soit la multiplicité des fonctions exercées par l'Etat, le pouvoir n'est pas, en lieu principal, du côté de l'Etat. En examinant les fonctions de l'Etat il nous a tenu à cœur de mettre en évidence que les choix des biens publics (défense nationale, infrastructures économiques, écoles, piscines, parc publics...) s'ils sont, par définition, du ressort de l'Etat, étaient induits par des exigences extérieures.

Tous ceux qui s'inspirent de Marx savent bien que dans une société capitaliste, le pouvoir est du côté du capital. Le capital oblige le travailleur d'accepter un rapport social qui procure la plus-value aux détenteurs des moyens de production. Relâcher les contraintes qui découlent de ce rapport salarial — quand la productivité hausse vite (Golden sixties) — ou le durcir — crise oblige — voici des épiphénomènes qui ne modifient pas la nature du rapport social.

(19) Perroux, F., *Pouvoir et économie*. Paris, 1974, p. 3.

On peut ergoter à l'infini sur la façon dont s'exerce le pouvoir du capital dans l'entreprise. Sont-ce les managers qui gèrent le quotidien ? Sont-ce les ingénieurs qui connaissent les techniques de production ? Sont-ce les techniciens qui maîtrisent l'informatique ? Ces questions s'effacent devant une constatation triviale : ces messieurs sont mis à pied du jour au lendemain si leurs décisions ne sont pas conformes à la logique du capital que F. Perroux circonscrit en ces termes : « celle de la solvabilité, et de la rentabilité privées. Le capitaliste investit, produit et vend; il attend un profit net » (20).

Quels que soient la forme, la mise en scène, les acteurs et les figurants — le capital, auteur et régisseur, tranche. En fonction du rapport des forces, il est amené à composer, à ruser, à biaiser, à louvoyer... mais il demeure le décideur final.

On pourrait objecter : et le marché ? La question revêtait tout son sens quand l'entreprise n'avait aucune prise sur le marché. A l'heure où différents marchés sont dominés par quelques entreprises géantes, l'interrogation perd une partie de sa portée. Quoiqu'il en soit, le marché se borne à émettre des signaux, à allumer des clignotants, à fermer des vannes, à tracer des voies... C'est dans cet environnement-là que le capital choisit. Il choisit s'il investit ou s'il distribue des dividendes. Il choisit s'il place ses fonds dans le pays ou s'il se met en dollars. Il choisit s'il licencie ou s'il participe à un programme de recherche-développement. En définitive cette question n'a donc pas tellement d'importance : marché et capital se trouvent dans le même camp. Le reste n'est qu'intendance et l'intendance suit.

Résumons. Le pouvoir ne se partage pas. Il est donc intégralement dans les mains du capital. Aussi longtemps que la bourgeoisie est hégémonique, l'axe Capital-Etat prime.

Pendant la transition vers le socialisme, il faut y substituer un axe Travail-Etat. Cet axe peut fonctionner dans une économie de marché. Il implique que la grande bourgeoisie perde son hégémonie. Il repose sur une coexistence conflictuelle entre Etat et marché, sur un dualisme permanent entre la logique du profit et l'émergence d'une logique des besoins. Il suppose un soutien actif des masses dans chaque moment critique.

N'anticipons pas. Avant de parler de la transition, il faut encore en revenir à l'Etat. Jusqu'ici j'ai évacué un problème, du moins partiellement : quelles sont toutes les implications de la crise sur l'Etat. Crise des finances publiques ? Crise des politiques économiques de type keynésien ? Crise des rapports triangulaires Capital-Etat-Travail ? Ou plus, en profondeur, crise de la régulation capitaliste et donc crise de l'Etat ?

J'y reviendrai ultérieurement.

---

(20) Perroux, F., *Pouvoir et économie*, Paris, 1974, p. 132.

JACQUES MOINS

L'avenir de l'audio-visuel

L'audio-visuel prend toujours plus de place dans notre société. Les possibilités techniques (câbles à fibre optique, diffusion par satellite, câblo-texte, video interactif ect.) accélèrent son développement et les mutations se précipitent.

LE DÉSORDRE ACTUEL

Une législation confuse et mal appliquée ou franchement violée s'ajoute au désordre institutionnel. La politique du fait accompli devient la règle. Depuis des années, la publicité accède au câble dans des conditions illicites. En effet, l'arrêté royal du 24 décembre 1966 qui interdit aux sociétés de télédistribution de laisser passer des messages de publicité n'est pas observé. De même la réglementation en matière de radios locales n'est pas respectée, la publicité y est tolérée et les parquets, à la demande du ministre de la Justice en fonction, se montrent laxistes. Enfin ce qui n'arrange rien, la réglementation technique du câble reste du domaine national alors que la gestion culturelle appartient à la compétence communautaire. Les conflits se multiplient entre le gouvernement central et l'Exécutif de la Communauté française. La Cour d'arbitrage va pouvoir exercer sa sagacité...

LA POSITION DES EDITEURS DE JOURNAUX

En fait le monopole du service public, consacré par la loi est battu en brèche plus particulièrement depuis l'apparition des radios locales (les radios dites libérées) et les récentes initiatives du CVP et du PVV à la BRT visent à introduire la presse écrite dans la confection des programmes. Une chaîne commerciale, avec la publicité, va sans doute voir le jour.

Certes l'introduction de la publicité à la TV a vivement ému les éditeurs de journaux. Moins pour des questions de principes que pour défendre leurs intérêts d'annonceurs, les grandes entreprises de presse se sont opposé à l'introduction de la publicité à la radio et à la TV. Elles affirment s'indigner de la concurrence directe que ferait ainsi l'institution publique aux entreprises privées. Mais elles entendent surtout

avoir leur part de cadeau et à tout le moins être associées à cette introduction en assurant par exemple la régie publicitaire.

Afin d'avoir voix au chapitre et d'en tirer des profits, les éditeurs se servent de la confusion actuelle et s'efforcent de participer aux nouveaux médias, aujourd'hui aux radios locales et demain sans doute à la TV payante ou même aux chaînes nationales. Ce sont les grandes entreprises qui prennnent des initiatives. Les journaux d'opinion, enfoncés dans leurs difficultés financières et sans beaucoup d'imagination, restent à la traîne. Il existe dès à présent des formes de collaboration qui peuvent être positives avec les radios locales sur le plan de l'information. Des journalistes sont associés aux émissions et des liens se nouent en matière de publicité où, par exemple, le groupe Rossel a mis sur pied des régies spécialisées « dans le respect de la loi » comme le déclare son représentant. Il arrive également que grâce aux artifices de la législation sur les asbl une entreprise de presse s'associe étroitement à une radio libre comme *Vers l'Avenir* à Namur.

LES RADIOS LOCALES ET LA PUBLICITE

L'évolution actuelle remet en cause le décret sur les radios locales du 8 septembre 1981. Le conseil de la Communauté française a constitué le 27 juillet 1973 par voie décrétale une *Commission de réflexion sur l'avenir de l'audio-visuel* dite commission Petry, du nom de sa présidente. Les éditeurs y sont représentés. La commission a rendu un premier avis publié le 15 mars dernier. Cet avis concerne précisément « les conditions d'applicabilité du décret sur les radios locales ». On y retrouve la réaffirmation de principes déjà formulés. Les radios locales doivent s'adresser à un public limité dans l'espace (zone de couverture de 8 km de rayon qui peut toutefois être étendue dans le cas de zones rurales ou des agglomérations urbaines). A juste titre la commission s'émeut par ailleurs de l'anarchie qui règne dans l'occupation des fréquences et demande une répartition claire qui tienne compte des exigences de la RTBF, du Shape et de la BRT. Mais elle aborde également d'une manière nouvelle le délicat problème du financement des radios, condition de leur indépendance et de leur viabilité.

En dehors des participations volontaires, inévitablement modestes, la Commission suggère une aide mesurée des pouvoirs publics par le biais des Foyers culturels des communes qui pourraient prévoir des financements. Mais la grande misère des pouvoirs subordonnés limitera fatalement de telles interventions. La communauté elle même ne prévoierait pas de subventions, mais une aide en matériel et services. Comme tout celà est manifestement insuffisant, la Commission en vient à proposer l'introduction de la publicité commerciale, en contradiction manifeste avec les dispositions du décret actuel, qui devrait donc être modifié.

Une telle ouverture retentit par voie de conséquence sur le statut des TV communautaires et à la RTBF. Certes la Commission demande la fixation de règles éthiques en matière de publicité et souhaite une réglementation précise (temps d'antenne, respect des programmes, etc.). Elle avance également l'idée d'une solidarité entre les radios qui feraient appel aux entrées publicitaires et les autres — par le truchement de régies publicitaires. Celle-ci pourraient être gérées par les

entreprises de presse qui prennent donc pied sur le terrain des radios locales. « Les organes de presse peuvent avoir accès à l'organisation des régies publicitaires tout en restant exclus des radios locales ». La presse écrite peut également poursuivre des accords de collaboration en matière d'information et d'animation avec les radios locales.

LES RADIOS RÉGIONALES

Les éditeurs entendent aller plus loin. Ils réclament le droit de mettre sur pied des « radios régionales de presse » qui disposeraient de ressources grâce à la publicité et assureraient une « présence professionnelle sur les ondes avec les garanties que cela comporte ». Dans une certaines mesure les journalistes professionnels qui réclament de telles garanties pour les animateurs de radios locales et le public concerné ne paraissent pas hostiles à pareille initiative. D'évidence, les animateurs de radios locales doivent respecter les règles déontologiques de la presse et obtenir la reconnaissance de la qualité de journaliste. Mais il faut bien voir que l'application des conventions salariales en la matière pourraient poser de sérieux problèmes aux radios locales.

Pour sa part, la Commission de réflexion sur l'audiovisuel écarte l'établissement des radios régionales qui, à n'en point douter, seraient dominées par les plus importants groupes de presse; au monopole public des ondes succèderait le monopole privé à tout le moins à l'échelon régional. Et le problème se pose à un échelon plus large encore. En effet, le député Lestienne, déjà auteur d'une proposition de décret en ce sens, a déposé le 27 février 1984 une proposition de loi tendant à reconnaître et admettre les radios régionales. Il s'agirait d'autoriser les stations régionales de presse de 30 km de rayon, financées par la publicité commerciale afin de mettre un terme au « monopole » public.

Dans le même temps, le ministre De Croo, chevalier de la privatisation, propose au conseil des ministres d'admettre la publicité dans les radios locales et plus généralement le gouvernement est saisi de l'ensemble du problème des chaînes privées, de la publicité à la TV.

L'offensive est donc générale.

LA TV À PÉAGE

Qu'en est-il à la TV ? Si dans le passé les éditeurs de journaux ont combattu l'introduction de la publicité, ils entendent maintenant prendre en charge la régie publicitaire au nom de leur expérience en la matière. Ils réclament même une place sur le câble. Les groupes *Standaard* et *Hoste* montrent beaucoup de dynamisme sur ce terrain et obtiennent le relais de la droite flamande qui paraît s'opposer à un RTL flamand pour favoriser une chaîne TV plus proche des organes de presse qui les soutiennent. Les options idéologiques s'effacent devant les considérations d'opportunité. Ainsi les libéraux satisfaits de RTL continuent à être réticents devant l'introduction de la publicité à la TV publique et le PS a de son côté renoncé à défendre sa position de principe.

Les nouvelles possibilités qu'offre la TV à péage peuvent sans doute favoriser l'introduction de la publicité sur l'ensemble des chaînes

mais si l'on y prend garde elles peuvent surtout favoriser la pénétration des entreprises privées sur le câble.

Dans l'émission payante les programmes ne peuvent évidemment être reçus que par ceux qui paient le service. L'abonnement est la rétribution de ce service. On peut imaginer d'autres modalités comme une TV à la carte (le téléspectateur obtient alors certains programmes particulièrement attrayants comme des rencontres sportives, la transmission d'événements culturels importants, etc.) ou encore des programmes à la demande. Cette dernière formule exige cependant une énorme capacité de mémoire et donc une technique très évoluée qui demande un câble avec voie de retour. Les recherches et les expérimentations sont très poussées à ce sujet au Japon avec le développement de la fibre optique. Mais nous sommes là encore dans le domaine de la prospective.

Au contraire, la TV payante par câble ou par satellite par voie d'abonnement s'inscrit dans une évolution rapprochée. Elle ne pose plus guère de problèmes techniques. Il suffit de placer des filtres sur l'ensemble des postes ou plus simplement encore de munir les abonnés d'un convertisseur qui permet d'accéder aux programmes payants.

LA TV À PÉAGE À L'ÉTRANGER

Celle-ci est très répandue aux Etats-Unis. Elle existe depuis 1978 en Finlande avec la participation des éditeurs de journaux alors qu'aux Etats-Unis se sont surtout les entreprises cinématographiques qui y sont étroitement liées. Aux Pays-Bas les groupes de presse s'intéressent également à la TV à péage. En France « Canal plus » doit voir le jour le 1er novembre de cette année. Ce canal diffusera surtout des films, des jeux, des magazines spécialisés et de l'information. L'accent est mis avant tout sur le divertissement. On songe à programmer des films douze mois après la sortie en exclusivité dans les salles, alors que le délai normal était dans le passé de trois ans. Une décision européenne vient modifier la réglementation en la matière et fixerait les délais à un an pour les cassettes, deux ans pour le TV à péage et trois pour les chaînes normales. Le nombre de films programmés serait fixé à environ 320 sur l'année. Si la publicité resterait proscrite sur ce canal, le mécénat d'entreprise serait autorisé. Selon l'expression en usage, les émissions pourraient donc être « sponsorisées ». Des sociétés privées sont associées à l'opération. Une société au capital de 150 millions de francs français est mise sur pied avec le concours d'*Havas* et de la *Société Générale*. Ce canal émettra 20 heures semaine et 24 heures le week-end. Le prix de l'abonnement serait fixé à environ 800 frs belges par mois.

EN BELGIQUE

Dans le pays le plus câblé du monde (85 % des utilisateurs), le nôtre, le problème est sans doute différent. La télédistribution permet en effet la retransmission des programmes belges et de nombreux programmes étrangers autorisés dans le pays d'émission. L'ensemble constitue pour le téléspectateur une palette particulièrement vaste où

la publicité est présente. Les téléspectateurs disposent également de TV communautaires (locales ou minirégionales) qui émettent toutefois assez brièvement. Ces TV font appel à certaines formes de collaboration avec la presse écrite comme *No télé* de Tournai qui entretient des relations avec le journal français *Nord Eclair.*

Avec l'extension du réseau, on peut supposer que dans moins de dix ans chaque téléspectateur pourra faire son choix entre plus de trente chaînes (près de 250.000 heures de programme annuel !) car le câble n'est pas encore saturé. On peut dès lors se demander si dans notre pays, devant le vaste choix de programmes distribués, la TV à péage présente un intérêt suffisant. Les sociétés de télédistribution y sont en tout cas attentives comme la RTBF, au moment où les possibilités de diffusion par satellite ouvrent de nouvelles perspectives.

LA RTBF ET LA TV À PÉAGE

Le 29 juin 1983 la RTBF a obtenu un décret relatif à l'établissement d'un service de télévision payante. L'exposé des motifs du décret souligne que « venus des Etats-Unis, les services de TV payante se développeront sans nul doute rapidement en Europe, que ce soit sur les réseaux hertziens, terrestres ou par câbles et ou satellites. On doit prévoir qu'à côté des services nationaux tendront à s'installer des systèmes transnationaux ou même européens ». Il faut donc aux yeux du législateur décrétal prendre l'initiative avant que s'installent des opérateurs étrangers attirés par l'extension prise dans notre pays par la distribution par câble.

L'intérêt pour la TV payante dépasse nos frontières. Une puissante société suédoise (Esselte au chiffre d'affaires de 80 milliards) a imaginé de diffuser des programmes payants sur la Scandinavie mais aussi le Benelux au moyen d'une présence sur satellite. Elle a envisagé de contracter avec la RTT la location d'un canal TV dont la Belgique dispose sur le satellite de communication ECS 1 en offrant un prix de location annuel de cent millions. Si une option a été prise, l'affaire ne paraît pas avoir eu de suite, mais elle traduit clairement les tendances actuelles.

La RTBF, disposant du décret que nous venons d'évoquer, étudie actuellement le problème en collaboration avec le secteur privé. Son partenaire privilégié paraît être les *Editions Dupuis* qui sont à la base de la SEPP. Celle-ci aurait abandonné l'idée d'une diffusion par satellite. La législation actuelle qui, comme nous le verrons plus loin, se précise, permet d'aborder la question en collaboration avec divers fournisseurs d'information public ou privé. La technique discutable du cavalier budgétaire qui introduit dans les textes par le biais d'un vote budgétaire des modifications importantes, va sans doute faire place à un nouveau décret.

Comme en France, à côté d'un service destiné au grand public (films, sports, informations) la TV payante peut répondre à l'établissement d'un service d'intérêt général ou spécialisé (par exemple fournir les cours de bourse et l'ensemble des informations financières, s'adresser aux agences immobilières, aux pharmacies, aux messageries de la presse, aux agriculteurs).

Sans doute la mise en place de tels services peut apporter un puissant soutien à l'industrie des décodeurs.

L'initiative va donc vraisemblablement prendre corps en association avec le secteur privé. Récemment l'administrateur général de la RTBF l'a annoncé publiquement en soulignant que la porte restait ouverte à diverses collaborations. Les éditeurs de journaux sont attentifs à de tels projets et ont d'ailleurs fait procéder à des études sur un coût de pareilles entreprises. Il semble que le coût annuel d'un tel service payant même s'il est envisagé dans des conditions modestes pourrait osciller entre une large fourchette de 1,5 à 5,5 milliards. L'objectif serait d'abonner en cinq ans environ dix pour cent du public potentiel. Sans intervention des ressources de la publicité, le prix de l'abonnement surtout au début paraît bien élevé. En tenant compte de l'amortissement en trois ans du décodeur il serait mensuellement de 2.700 frs. Cela paraît prohibitif. Dès lors, une fois encore, on parle d'ouvrir la porte à la publicité ou au « mécénat » d'entreprises. Il est vrai que les estimations faites aux Pays-Bas sont largement inférieures (moins de 900 frs par mois).

Il semble, suivant des enquêtes parfois contradictoires, que dans le public l'intérêt se manifeste surtout parmi les personnes âgées et dans les milieux à faibles revenus. A ce moment le prix évoqué devient dissuasif. Il y aurait accord surtout au cas où l'abonnement ne dépasserait pas un montant de 700 frs par mois (20 % des personnes consultées, 7 % seulement si le coût dépasse mille francs). Il est malaisé de mesurer les motivations du public. On invoque le besoin de divertissement, l'intérêt pour les films à large diffusion mais aussi une demande de mieux connaître la production nationale qui pourrait trouver un nouveau marché. Dans le même temps, une demande se manifeste dans un public spécialisé. Aux Etats-Unis, le succès de la TV à péage est en partie motivé par le fait que de tels programmes sont moins chargés de publicité, que les films ne sont pas interrompus par des « messages publicitaires ». Dans le même temps les programmes culturels rencontrent peu de succès au point que certaines chaînes les abandonnent.

La matière est donc particulièrement fluide.

LE CÂBLO-TEXTE

On peut imaginer que les programmes de TV à péage seraient couplés avec le câblo-texte. Il existe maintenant des systèmes de télécommunication qui permettent de transmettre des informations sur un écran télé dans des programmes continus, mais aussi à la demande. Une fois encore, de tels messages peuvent viser un vaste public (bulletin du temps, état des routes, résultats sportifs etc.) ou bien des groupes professionnels spécialisés.

Assez timidement la voie a été explorée par l'*opération Perceval* à la RTBF de Liège avec le télétexte qui fait apparaître les titres des quotidiens dans une émission destinée aux seuls abonnés, fournit des renseignements, une série d'informations.

Les éditeurs de journaux en créant une cellule de recherches *(Médiatel)* de caractère expérimental, proposent aux rédactions des

journaux un service établi en circuit fermé. On peut ainsi disposer d'informations politiques, d'une sorte de guide consulté à la demande, ou encore des principales dépêches de l'Agence Belga.

Des expériences ont été également engagées dans des conditions illégales pour s'adresser à un public spécialisé (les médecins de Malines) par le groupe *Standaard*. Il faut également relever une tentative de diffusion d'un programme destiné aux étrangers de passage à Bruxelles pour affaires dans certains grands hôtels de la capitale. L'initiative ne paraît pas avoir rencontré un grand succès.

Nous n'en sommes pas encore au câblo-texte généralisé qui viendrait concurrencer directement la presse écrite en fournissant un journal complet sur le petit écran, couplé demain à une imprimante qui permettrait de conserver le message.

LES PERSPECTIVES

Il semble bien que la mise en place de nouveaux moyens de télécommunication se fera dans notre pays avec la participation active de la RTBF qui défend sa présence moins en termes de monopole qu'en association avec les industries de l'audiovisuel, les entreprises de télédistribution et peut-être les entreprises de presse. Les pressions sont vives. Les journaux les plus puissants réclament dans des formes diverses une présence sur le câble et le monopole de l'audiovisuel est remis en cause. Une directive européenne viserait d'ailleurs à y mettre fin tout en ouvrant la porte à la publicité.

Déposé le 22 juin 1984 au Conseil de la Communauté française, un projet de décret tend à donner à la RTBF la faculté de s'associer à des partenaires publics ou privés en invoquant la nécessité de faire appel notamment en matière de TV à péage à des ressources financières qui dépassent celles du budget dégagé. Avec le vote de ce décret, il deviendrait possible d'associer le privé à des productions et même de confier la gestion de certaines activités qui font partie de la mission confiée légalement à la RTBF à celui-ci.

Le terrain est semé d'embûches et les auteurs du décret paraissent en être conscients. Les garanties qu'ils proposent sont-elles suffisantes ?

Le projet permet à la RTBF de participer à la création d'entreprises ou de prendre des participations au capital d'entreprises existantes dans le cadre précis de l'accomplissement des missions confiée à l'Institut. Par exemple la production de films, la constitution de portefeuilles de films, la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de l'audiovisuel. On peut étendre ces possibilités à la programmation et la diffusion des émissions de la TV à péage par exemple.

Ainsi le service public qui a pour mission d'informer, d'assurer le développement culturel, l'éducation permanente et le divertissement sur les ondes pourrait déléguer partie de ces tâches au privé par la voie de la « concession » de service public. Cet acte juridique est soumis à des règles précises de droit administratif. La délégation est toujours partielle, révocable et le concédant se réserve le droit de définir les limites dans lesquelles l'exploitation doit être menée. Mais une fois le mécanisme lancé, comment en assurer le contrôle ?

Certes, le projet entend souligner dans les motifs que la RTBF se réserve la haute direction des activités confiées aux organismes ou établissements publics et privés. Il va de soi, écrit le législateur que la programmation doit rester sous le contrôle de la RTBF qui pourra toujours s'opposer à la diffusion de tout programme qui ne respecterait pas les conditions auxquelles il est lui même soumis par la loi.

UN PACTE DE L'AUDIOVISUEL ?

Est-on suffisamment conscient des enjeux ? Il n'existe plus en fait de monopole du service public dans un pays câblé comme la Belgique, où les radios libres se sont développées. Le prétendu pluralisme réclamé par la droite aboutirait en fait à renforcer la mainmise des grands groupes de presse contrôlés par les milieux financiers sur l'information. On risque de retrouver dans l'audiovisuel la situation de la presse écrite où l'indépendance affirmée des grands quotidiens masque la dépendance vis-à-vis des annonceurs et des groupes financiers.

L'introduction de la publicité paraît irréversible bien que l'expérience des pays où elle existe démontre que l'intérêt se porte surtout sur « le faire consommer » et que cette situation retentit sur le contenu et le style des émissions au préjudice des autres missions : informer, éduquer, divertir.

Le service public est sans doute le mieux à même de limiter ces tendances négatives. Il est donc préférable qu'il maintienne sa position dominante en organisant mieux le pluralisme interne, et garde la haute main sur les expériences en collaboration avec le secteur privé. Devant les impératifs financiers et le développement considérable des techniques, leur internationalisation, une association avec le secteur privé doit dégager des conditions de collaboration qui sauvegarde le pluralisme interne garanti par le service public, alors que dans le privé les plus forts écrasent toujours les plus faibles.

La primauté du service public dans l'audiovisuel doit donc être sauvegardée, à peine de mettre en péril le niveau culturel déjà menacé et de tomber dans la médiocrité, de laisser l'idéologie dominante régner sans partage au détriment de l'esprit critique qui permet les remises en cause nécessaires.

Le sondage des C.M.

Les Cahiers marxistes ont pris l'initiative d'organiser un sondage d'opinion parmi les visiteurs de la fête annuelle de la presse communiste, qui s'est déroulée au Quartier Nord à Bruxelles les 15 et 16 septembre.

Bien accueillie, l'initiative a suscité beaucoup d'intérêt — tant d'intérêt même que le nombre des questionnaires disponibles s'est avéré trop modeste... Une leçon pour l'avenir !

177 personnes (66 femmes et 111 hommes) ont répondu au questionnaire, qui comprenait trois ordres de questions :

— A quoi attribuez-vous la perte d'audience électorale du PCB ?

— Avez-vous voté pour le PCB le 17 juin dernier ? (élections européennes)

— Quels sont pour vous les traits dominants du PCB ?

Sur le total des personnes interrogées, on a dénombré 95 Bruxellois, 55 Wallons, 13 Flamands; quatorze n'avaient pas indiqué leur localité ou région.

L'échantillon comptait 87 membres du PC et 88 non-membres.

103 personnes ont déclaré avoir voté pour la liste communiste le 17 juin dernier; 59 ont voté pour une autre liste; 15 n'ont pas répondu à la question.

Pour la première et la troisième questions, plusieurs réponses possibles étaient suggérées, parmi lesquelles les personnes interrogées étaient invitées à opérer un choix.

La cause le plus souvent citée pour expliquer la perte d'audience du PCB a été la politique des pays socialistes.

Le trait dominant le plus souvent cité pour caractériser l'image du PCB a été son engagement dans les luttes sociales.

Les résultats de ce sondage alimenteront le débat entamé par les communistes sur le recul de leur parti.

Deux lettres à propos de l'effet Happart

Notre dossier sur « l'après scrutin européen » a suscité deux réactions de lecteurs. Elles portent l'une et l'autre sur l'analyse de l'effet Happart et si l'une est wallonne et l'autre flamande, elles ont en commun de souligner l'intérêt du dossier publié par les CM.
La première lettre reçue est signée Robert Dussart.

L'article d'André Beauvois, intitulé « L'effet Happart... pourquoi et pour quoi ? » soulève beaucoup de questions intéressantes et alimente un débat utile. Parmi les questions soulevées, j'en vois une centrale, qui concerne « la radicalisation fédéraliste » de Happart, et la notion de « fédéralisme radical », dont se servent Happart, Spitaels, Busquin et Gayetot et quelques autres. Je suis frappé pour ma part par l'imprécision qui entoure la formule. L'ambiguité en est évidente. En effet, en invoquant le « fédéralisme radical », de nombreux porte-paroles du Parti socialiste abandonnent la dimension économique du fédéralisme. A l'instar d'un Gendebien ou d'un Etienne Duvieusart, ils cèdent à une confusion chauvine où « la Flandre » devient le porteur de tous les péchés et le responsable de tous les malheurs de la Wallonie. L'exploitation et le profit capitaliste ? Oubliés ! Les lourdes responsabilités des holdings belges ? Passées au bleu !

C'est dans cette foulée prétendûment « radicale » que s'inscrivait l'an dernier le discours de Robert Gillon aux fêtes de la Wallonie et c'est encore dans cette foulée que je situe le mouvement dit des forces vives qui appelle tous les partis politiques et toutes les organisations sociales à marcher ensemble pour sauver la Wallonie. Croient-ils vraiment que la Fédération des entreprises de Belgique, que le PRL et le PSC sont prêts à œuvrer à des réformes de structure antimonopolistes ? Sans doute ne le croient-ils pas et peut-être n'y pensent-ils même pas, tant est tombé dans l'oubli ce qui reste pour nous l'essentiel : la liaison, bien soulignée naguère par André Renard, entre fédéralisme et réformes de structure.

Je crains fort que la référence à un fédéralisme radical vise à masquer ces amnésies. Je le crains d'autant plus sérieusement que je vois avec quelle mollesse le PS réagit aux fermetures d'entreprises en Wallonie, sans mener un combat fondé sur une alternative.

Pour le surplus, l'ampleur de l'appui accordé par le PS à José Happart, bien avant qu'il n'adhère au parti, me paraît significative d'une recherche électoraliste « à tout prix ».

Certes, il ne s'agit pas de s'en prendre aux électeurs de José Happart. A cet égard, les réflexions d'André Beauvois sont tout à fait pertinentes. Mais, la nouvelle recrue du PS a encore témoigné publiquement, le jour même où il avait « rendez-vous avec l'Histoire », de ce que représente pour lui le fédéralisme radical. Il a mis en cause « la Flandre » comme une entité monolithique et perverse, sans faire de distinction entre exploités et exploiteurs, entre gauche et droite. Cela m'inquiète.

Un dernier mot pour dire — c'est presque superflu — combien je rejoins André Beauvois quand, à la fin de son analyse, il insiste sur l'intérêt qu'ont les forces progressistes à promouvoir un « radicalisme wallon indissociable des réformes de structure anticapitalistes », précisément pour éviter, comme il l'écrit, « les écueils, les dérapages... sinon de nouvelles aventures teintées de nationalisme. »

Robert Dussart*

La seconde lettre émane de Roel Jacobs.

J'ai lu avec intérêt le commentaire d'André Beauvois sur le score de José Happart aux élections européennes de juin.

Je voudrais formuler trois ordres de remarques.

1. Le « fédéralisme radical » dont se réclament tant José Happart que Guy Spitaels me paraît peu convaincant : ses contours sont imprécis, il se centre essentellement sur les conflits linguistiques et institutionnels qui opposent les régions et les communautés, plutôt que de chercher ce qui peut les unir contre les forces unitaristes. De plus, ce fédéralisme « radical » n'est pas associé à des réformes de structure économiques et sociales.

2. André Beauvois évoque la sensibilité au suffrage universel, très présente dans la population en Belgique, et qui explique sans doute pour une part le succès de la candidature de José Happart.

Je crois comme A.B. que l'attachement au suffrage universel est réel chez nous et qu'il constitue une trame de notre tissu démocratique. Je me permets néanmoins d'observer que le fonctionnement de la démocratie, dans un pays comme le nôtre, dépend du bon fonctionnement d'instruments collectifs comme les partis politiques et les organisations syndicales.

Or il existe une crise de confiance dans l'opinion à l'égard de ces instruments. Leur utilité est mal perçue, la dimension collective de la démocratie est mal reçue.

C'est ainsi que l'aspect « politique-spectacle » peut être déterminant pour la carrière d'un candidat. Je citerai deux exemples de personnalités progressistes : le député socialiste de Turnhout, J. Sleeckx et le nouveau député européen Jef Ulburghs, prêtre élu comme indépendant sur la liste du SP. A ses degrés divers, ces deux hommes ont conquis la

---

(*) Robert Dussart et Roel Jacobs siègent côte à côte au Bureau politique du PCB qui, s'il a mis en place des instances régionales et communautaires disposant d'une certaine autonomie, conserve cependant une direction nationale.

confiance des électeurs par une action politique fortement axée sur la dimension individuelle (par exemple, les grèves de la faim d'Ulburghs à UNCTAD). L'apport de tels militants indépendants peut donner une nouvelle vigueur à l'action politique, mais elle nécessite un prolongement dans les collectifs organisés pour avoir sa pleine efficacité.

La « montée » de José Happart se situe dans un contexte politiquement plus confus. Le candidat bourgmestre de Fouron n'a-t-il pas exercé sa séduction en tant qu'individu « pur » de toute affiliation partisane, comme cultivateur gagnant sa vie de ses mains ? C'est à ce titre qu'il a bénéficié d'un appui tout à fait considérable des médias, qui l'ont véritablement choyé. Il me semble qu'il y a là quelque chose de malsain, qui n'est pas *de nature à renforcer la démocratie.*

3. André Beauvois écrit (page 13 des CM *de septembre) : « Pour les travailleurs flamands, (le fédéralisme est un) moyen d'enfin lutter pour leurs propres objectifs de libération vis-à-vis de leur bourgeoisie ». La lutte contre la bourgeoisie en Flandre — que cette bourgeoisie soit qualifiée de flamande ou belge — est aussi vieille que le mouvement ouvrier. Mais il faut bien voir qu'elle se mène et a été menée dans des conditions différentes de celles qui prévalent en Wallonie. Sur le point de savoir s'il existe ou non une bourgeoisie vraiment flamande, ou s'il ne s'agit pour l'essentiel que de managers flamands désignés par de lointaines multinationales, le débat n'est pas clos.*

Par ailleurs, quand dans la phrase suivante, A.B. parle du rôle des Bekaert et Gevaert, qui auraient conforté un puissant mouvement nationaliste, je crois qu'il se trompe. Les Bekaert et Gevaert tentent d'utiliser — non sans succès — un mouvement nationaliste porté par la petite bourgeoisie. En réalité, en Flandre, le mouvement ouvrier ne revendique même pas une hégémonie sur le courant fédéraliste. Quant au « droit du sol » auquel il est fait allusion dans les CM, *je crois que la formule traduit très mal quelque chose que les Flamands situent, non pas au niveau du sol, mais au niveau des rapports de force sociaux favorables ou défavorables à l'expansion du français. Mais tout cela est assurément complexe et nécessiterait des développements, qui vont bien au delà de ces quelques commentaires.*

J'ai voulu, dans cette brève lettre, indiquer surtout combien je me sens concerné par le débat ouvert par les CM. *Loin de voir dans les problèmes communautaires des prétextes ou des diversions, j'ai la conviction qu'ils sont indissociables des problèmes économiques et sociaux. C'est bien pourquoi le fédéralisme demeure, à mes yeux comme aux yeux de Beauvois, étroitement lié aux réformes de structure.*

Roel Jacobs*

EN DIAGONALE

BRÛLANTS, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ...

Le dossier Production et distribution de l'énergie a été empoigné dès la rentrée par deux bouts : le vote au Conseil régional wallon d'un décret qui entend assurer un espace accru au secteur public dans les intercommunales mixtes de gaz et d'électricité — une large information sur le drame des coupures de gaz et d'électricité en cas de factures impayées. Ici et là, on retrouve les noms d'EBES, UNERG, INTERCOM, géants de la production énergétique, derrière lesquels se profilent la Société Générale et le Groupe Lambert.

Que vise le décret d'initiative PS, voté aussi par les communistes, les écolos, le RW et le RPW ? (52 voix contre 17 et six abstentions). Une mise en ordre de la distribution d'électricité au niveau des communes. Le plus souvent, elle s'effectue par le truchement d'Intercommunales. Celles-ci sont rarement « pures » (relevant du seul secteur public), mais généralement « impures » ou mixtes (avec parts variables de capital privé). A partir d'un seuil de dix pour cent de « pureté », le décret prévoit un transfert du secteur privé vers le secteur public. Au total, la part publique dans la distribution d'électricité passerait de 21 à 25 %. On est donc loin d'une mainmise, d'une spoliation ou d'une « étatisation » qui préluderaient à la conversion de la Wallonie au socialisme. A droite cependant, on pousse (depuis deux ans déjà que la proposition de décret était déposée) des cris d'écorché. Le PRL et le PSC s'opposent à la primulgation d'un décret jugé idéologique et inapplicable. La touffeur de la législation belge, avec ses multiples niveaux de compétence va permettre de sombres batailles juridiques...

Au même moment, à Bruxelles, un groupement de personnes de divers horizons (*) publie un document, à l'étude depuis un an. A partir de cas concrets de familles privées d'éclairage et de chauffage au cours de l'hiver dernier, la Coordination révèle à l'opinion publique un problème qui a d'abord une dramatique dimension humaine, mais qui revêt aussi une dimension économique et politique. De plus en plus de familles se voient dans l'impossibilité de payer leurs factures d'énergie et des milliers de suspension ou de coupures de courant ont été effectuées, rien qu'à Bruxelles.

Sans doute ce drame n'est-il pas nouveau; son extension brutale signale les effets de la politique d'austérité du gouvernement, qui ampute les revenus et supprime des allocations, tout en empêchant les Centres publics d'aide sociale de faire face à ces misères. Quant aux groupes privés détenteurs d'un monopole absolu, ils ne se soucient que de rentabilité. Et s'en soucient fort efficacement : ils ont déclaré 14,2 milliards de bénéfices nets en 1983...

C'est ainsi que pénétrant dans des foyers privés de lumière et de chaleur, des personnes de bonne volonté ont découvert ce que représente la concentration financière dans notre pays.

Ce qui est en cause ici : la fonction de service public des distributeurs d'énergie, le respect de la dignité et des droits de l'homme. L'une et l'autre sont maltraités. Pour EBES-UNERG-INTERCOM, seule compte la logique commerciale :

(*) Coordination gaz-électricité-eau, chaussée de Wavre, 1425, 1060 Bruxelles.

ils se moquent du service au public. Or la Déclaration des droits de l'homme prévoit en son article 5 que « nul ne sera soumis à des traitements inhumains ou dégradants » et en son article 25 que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires ». Quand on est plongé dans l'obscurité et le froid, tout va à vau l'eau : alimentation, hygiène, santé, scolarité, relations humaines...

Le principe de base sur lequel repose l'action de la Concertation, c'est de faire prévaloir le service public et donc de ne pas admettre de coupures si celles-ci sont décidées unilatéralement par les sociétés. Le problème, collectif, des coupures de gaz et d'électricité, ne peut plus être traité individuellement.

R.L.

MARXISME ET VATICAN

L'oppression des peuples, la misère et la faim des peuples sont au centre du débat sur la théologie de la libération. Débat déjà ancien, mais qui vient de rebondir à l'initiative de la Curie romaine.

Très inquiet par les profonds mouvements que suscitent cette vision et cette pratique chrétiennes, surtout fécondes en Amérique latine et en Amérique centrale, le Vatican a formulé à la fin de l'été une mise en garde contre les périls que porterait la théologie de la libération. Mise en garde volontairement prudente et habile. Mais les limites de cette habileté sont déjà apparentes, notamment dans la manière de présenter le marxisme.

C'est la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi (ci-devant Saint Office) qui, sous la signature de son préfet, le cardinal Ratzinger, publiait le 6 août 1984 une « Instruction sur quelques aspects de la théologie de la libération ».

Un mois plus tard, le cardinal allemand rencontrait au Vatican le franciscain brésilien Leonardo Boff, un des porte-parole les plus autorisés de la théologie visée par l'« Instruction ». Loin d'être un « homme seul », L. Boff était accompagné de deux cardinaux brésiliens. De part et d'autre, on a tenu à souligner qu'il s'agissait moins d'une comparution que d'un entretien et qu'en aucune manière, les ponts n'étaient rompus.

Le document romain reconnait dans « la libération » un thème chrétien et déclare « scandaleuses » les criantes inégalités entre pauvres et riches. Dans cette mesure, il semble admettre la validité d'une théologie de la libération. Mais s'il dit qu'il faut lutter pour les pauvres, il ne se déclare pas du côté des pauvres. Et c'est sans doute ce qui donne sa coloration européocentriste au texte de la Congrégation, pour qui oppression et faim sont des phénomènes extérieurs, voire lointains.

Pour les théologiens de la libération au contraire, la pauvreté et l'oppression sont vécues en direct. Elles sont combattues au nom de l'Evangile — et combattues concrètement, « ici et maintenant ». Leur réponse à la pauvreté s'inscrit dans une dynamique de transformation de la société et elle suscite des élans populaires — de foi et de lutte — suspects aux yeux du gouvernement de l'Eglise catholique. La parade du Vatican : isoler les théologiens de la libération en les présentant comme des suppôts de Marx, guettés par l'athéisme.

Ancrés dans les réalités de leurs pays, les théologiens de la libération recourent effectivement à certains concepts marxistes, et notamment à celui de lutte des classes. Ils en vérifient quotidiennement la validité et s'en servent pour appréhender

les contradictions et conflits qui marquent la société — et aussi pour indiquer une perspective de libération des peuples, car la lutte des classes est à leurs yeux aussi un moteur de l'histoire.

Pour la Congrégation de la doctrine de la foi, la lutte des classes « comme chemin pour aller vers une société sans classe » est un mythe, et un mythe fondé sur la violence. Affirmer la violence nécessaire, professe-t-elle, c'est céder à l'amoralisme politique. Pour le surplus, le cardinal Ratzinger déclare que puisque la pensée de Marx constitue « une conception totalisante » (s'il disait « globalisante », le diagnostic aurait une autre résonance) on ne peut dissocier analyse et idéologie, d'autant moins que, dit-il, le marxisme conduit à une société de type totalitaire. Il ajoute : « vouloir intégrer à la théologie une "analyse" dont les critères d'interprétation dépendent d'une conception athée, c'est s'enfermer dans de ruineuses contradictions ».

On est tenté de se demander si le pape Jean-Paul II lui-même n'est pas, dans une certaine mesure, coupable de déviation grave, lui qui dans son encyclique « Laborem exercens » souligne la profondeur du « grand conflit » opposant le monde du travail et le monde du capital. N'est-ce pas une reconnaissance de la réalité de la lutte des classes ? Ne serait-ce pas un doigt papal dans l'engrenage marxiste ?

Au delà de cet aspect anecdotique, on est surtout frappé par le recours du Vatican à un vieux procédé : présenter le marxisme comme une doctrine et une idéologie fermées, enfermées dans l'économique, immuables, — et établir un signe d'équivalence entre cette image et une démarche qui relève du matérialisme historique. Certes, ils sont nombreux ceux qui séduits par le matérialisme historique (qui est plus qu'une « grille de lecture ») vont au delà de cette approche pour s'engagner dans l'action révolutionnaire et/ou pour combattre l'idéalisme philosophique. Ce risque est ressenti par le gouvernement de l'Eglise avec d'autant plus d'acuité que des communautés chrétiennes de base, créées dans la foulée de la théologie de la libération, échappent au contrôle romain. Il ne suffit donc pas au cardinal Ratzinger que Leonardo Boff déclare : « Marx m'intéresse dans la mesure où il aide à mieux comprendre la réalité de l'exploitation et signale de possibles dépassements du système antipopulaire qu'est le capitalisme ». Le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi brandit l'épouvantail de l'athéisme qui, à l'en croire, menace inéluctablement ceux qui prennent au sérieux la lutte des classes. Il veut faire peur.

Il y a là un chantage et une falsification. Les classiques du marxisme n'ont pas situé l'athéisme au centre de leurs préoccupations théoriques et pratiques. L'aliénation économique et sociale passe avant l'aliénation religieuse et la lutte contre un système d'exploitation des hommes passe avant la lutte contre Dieu et la religion. Un Leonardo Boff, un Gustavo Guttierez, un Giulio Girardi, un François Houtart légitiment leur recours à l'analyse marxiste tout en restant attachés à la foi chrétienne. F. Houtart s'en est expliqué il y a quatre ans dans les « Cahiers marxistes ».

En ce qui nous concerne, le problème se situe au niveau de l'interprétation du marxisme donnée par le Vatican — interprétation réductrice et dévoyée — et au niveau des pressions politiques et pas seulement idéologiques qu'il exerce pour freiner ou empêcher des transformations révolutionnaires dans le tiers monde.

R.L.

Voir dans les CM, octobre 1981 François Houtart : Marxisme et foi chrétienne; juin 1975 Rencontre avec G. Girardi : Marxisme et christianisme.

LIRE DES LIVRES

ÉTHIQUE ET TECHNIQUE : pour une réflexion philosophique sur la technologie

L'invasion de notre univers quotidien par la technologie inquiète. On pourrait ajouter avec une pointe de pessimisme : inquiète « encore », cette inquiétude restant l'indication rassurante que l'univers technicien ne nous a pas totalement englobés, et arrive encore à heurter l'image que nous gardons de notre identité d'être humain (que cette identité réfère au cycle vital, la conception, la mort, à nos facultés de réflexion et de perception, ou au monde symbolique, la parole, la culture...).

Les dangers perceptibles des *techniques,* dangers pour l'environnement, voire pour la préservation de l'espèce humaine (avec l'accroissement des causes de mutations génétiques), pour notre équilibre psychique ou pour nos droits de citoyens (avec l'informatisation), ces dangers seraient assez peu de chose en regard des problèmes que la *technologie,* dans son aspect moderne de système techno-scientifique, semble poser sur le plan philosophique, en particulier dans ses relations avec l'éthique. C'est en tout cas à cette réflexion que nous a mené Gilbert Hottois dans une monographie publiée récemment aux éditions de l'Université Libre de Bruxelles (1).

L'ouvrage, « dont le niveau de technicité philosophique se veut à la portée de tout être cultivé », est complété par une série de textes très brefs qui serviront donc surtout d'illustrations au propos théorique, éthico-philosophique, de l'auteur, mais qui peuvent s'avérer utiles au lecteur qui désire s'initier à l'abondante littérature publiée depuis une quinzaine d'années sur la problématique Science-Technique-Société (STS).

Le lecteur-cible est probablement — le patronage du Centre d'Action Laïque en témoigne — le professeur de philosophie et de morale. Mais la lecture de G. Hottois peut être recommandée à une large catégorie de lecteurs, techniciens, scientifiques, enseignants, travailleurs sociaux et de la santé, confrontés à la problématique STS (en insistant toutefois — n'en déplaise à l'auteur — sur la relative difficulté du texte pour des personnes, dont j'avoue être, peu familières du langage philosophique). G. Hottois souligne en effet avec raison que « l'intérêt des recherches STS tient dans le caractère détaillé — technique — de leurs analyses. Leur « faiblesse (fréquente) dans le manque de réflexion philosophique et de critique de leurs présupposés foncièrement anthropologistes » (2). Cette dernière remarque intéressera particulièrement le lecteur imprégné d'une idéologie marxiste (peut-être devrait-on dire d'idéologies marxistes ?), qui traditionnellement, selon l'interprétation un peu schématique (ou « vulgaire ») de G. Hottois, offre le cadre « d'une grande *philosophie de l'Histoire* qui considère la technique comme le « moyen de l'accomplissement de l'essence de l'homme ou plus précisément comme l'instrument de la suppression de toutes les contraintes et servitudes qui empêchent l'Humanité de jouir pleinement de son essence » (3) (il s'agit bien sûr ici de la position du marxisme vis-à-vis de la technique et il n'est sans doute pas question pour l'auteur de le réduire à *cela,* comme la phrase sortie

(1) G. Hottois, Pour une éthique dans un univers technicien, Collection Laïcité (série Documents), édité par le Centre d'Action Laïque, Eds. de l'ULB, 1984.

(2) Ibidem, *page 64.*

(3) cf. ref. 4, page 54.

de son contexte pourrait le laisser croire).

A qui veut en faire l'effort, et se laisser séduire par un discours philosophique dont on retrouvera avec plaisir les vertus, on peut aussi suggérer la lecture, sur le même thème, d'un numéro des Annales de l'Institut de philosophie et de sciences morales de l'ULB qui présente huit contributions de philosophes francophones, donnant l'occasion d'approfondir le sujet mais au prix d'une difficulté technique accrue (4). On notera en particulier un texte, malheureusement trop bref, de Guy Haarscher (Technique et révolution, ou vers une critique de la « rationalité technologique ») où sont d'une part soulignées les difficultés et les contradictions de Marx à propos du rôle émancipateur ou aliénant de la technique, et d'autre part évoqués les apports de l'Institut für Sozialforschung (« l'école de Frankfort » : Marcuse, Adorno...) et en particulier d'un de ses représentants, J. Habermas, qui a posé les bases d'une « Rekonstruktion des Historischen Materialismus » au travers de ce que Haarscher appelle sa « critique de la raison technicienne » qui tenterait d'éviter la « dérive dogmatique et techniciste » du marxisme.

Nous n'entrerons pas ici dans le débat, toujours ouvert, sur la relative autonomie du système technoscientifique, ou sur la possibilité d'inscrire aujourd'hui la technologie dans une perspective anthropologique (la technique comme outil au service de l'homme). Nous évoquerons plutôt quelques réflexions rencontrées sous diverses formes dans les ouvrages dont il est question ici et qui soulignent la nouveauté des questions philosophiques soulevées.

C'est tout d'abord la fonction essentiellement *manipulatrice* de la technique qui, dans ce sens n'a pas de finalité et ne transporte pas de valeurs, et qui, sous la forme *systémique* qu'elle revêt de plus en plus, exige de l'homme une conformité totale (la seule valeur qu'elle secrète c'est le bon fonctionnement du système) et le modifie donc pour s'en faire un instrument docile (le problème serait évidemment de déterminer si un pouvoir politique, des hommes donc, obtient cette conformité *au nom* de la technologie ou si au contraire une succession de décisions « techniques » susceptible de modifier les comportements humains arrive à dépasser le cadre de tout contrôle politique). On remarque aussi l'inversion qui s'est opérée dans la primauté entre science et technique : c'est la science qui est aujourd'hui devenue un moyen de la technique. Il est de plus en plus clair par exemple que ce sont les besoins du développement technologique qui sollicitent les recherches fondamentales : tout à fait concrètement, il suffit de voir comment sont élaborées chez nous les politiques scientifiques !

Le vieux projet théorique, projet de savoir qui, grâce aux « applications » qu'il secrète, se trouve associé à une autre finalité, le bien de l'humanité, aura ainsi cessé de gouverner le futur. Ce futur qui, riche de tous les possibles offerts par la techno-science, apparaît, pour G. Hottois, radicalement ouvert et opaque, et qui, engageant radicalement notre responsabilité, fait surgir les problèmes éthiques de façon tout à fait nouvelle. La question de savoir ce qui peut ou ne peut pas être fait prend notamment des dimensions tout autres qu'auparavant. Et il ne s'agit pas ici bien entendu d'utilisations mauvaises ou pernicieuses de la technique (les armements par exemple) sur lesquelles tout le monde peut tomber d'accord. Ainsi par exemple, notre culture qui accepte volontiers les formes de manipulations symboliques (enseignements, discours, diverses formes de « persuasion »...), rejette énergiquement toute forme d'intervention chimique, chirurgicale, etc., destinées à modifier notre

---

(4) Ethique et Technique, in *Annales de l'Institut de Philosophie et de Sciences Morales, eds. J. Sojcher et G. Hottois, ULB, 1983.*

comportement. Mais à la réflexion, les dangers que peuvent faire courir à la personnalité les techniques psychanalitiques sont-elles éthiquement plus acceptables que des actions manipulatrices sur le cerveau, à l'heure où l'étude des neuro-transmetteurs permettra de traiter avec une relative efficacité certaines formes de psychoses ou simplement d'états dépressifs ? De même, si une majorité de généticiens ont démontré la nécessité pour le « bien » de l'homme, d'une grande diversité génétique, confortant ainsi une idéologie anti-raciste, éthiquement souhaitable, comment réagirons-nous lorsque les possibilités techniques (parfaitement envisageables aujourd'hui) permettront d'enrichir et de perfectionner le bagage héréditaire d'une population par des manipulations génétiques ?

On pourrait postuler qu'une position éthiquement défendable serait de ne rien faire qui touche à « l'essence de l'homme », mais on réalise aussitôt la faiblesse d'une telle proposition : qu'est-ce que l'essence de l'homme, qui en décide, ses limites ne sont-elles pas dépendantes précisément des possibles technologiques ? Les prothèses sensorielles sont généralement admises sans discussion, mais devra-t-on accepter l'implantation sur le cerveau de microprocesseurs susceptibles de décupler nos capacités de perception, voire de réflexion ? Le « bien de l'humanité » justifie-t-il l'éradication de toute situation conflictuelle, de toute forme de souffrance ?

De tels problèmes éthiques, d'idéaux qu'ils étaient, prennent un sens concret, immédiat, dès que la technologie offre des solutions qui ne sont en elles-mêmes ni bonnes ni mauvaises. Leur importance et leur urgence ne peuvent laisser personne indifférent, et c'est là tout l'intérêt de la réflexion philosophique que nous propose l'Institut de philosophie de l'U.L.B.

Marc Rayet

UN « DOSSIER COLRUYT » QUI DEBORDE COLRUYT

« Dossier Colruyt » - « La gestion du personnel dans un supermarché ». On aurait pu intituler ce livre, paru au début de cette année, Livre blanc sur la pratique du néo-libéralisme dans une entreprise. Il rassemble, à l'initiative de responsables du SETCa et de la CNE (syndicats d'employés de la FGTB et de la CSC) — sans prétention scientifique — mais en les ordonnant et en les analysant, une série de faits et de documents concernant la gestion et « le système » Colruyt. Albert Martens, chercheur à la Katolieke Universiteit Leuven, a coopéré à la rédaction de l'ouvrage, ainsi que G. Meulenaer.

N° 3 des entreprises belges de distribution, Colruyt présente certains traits spécifiques, qui ont contribué à assurer sa percée rapide dans le secteur. Pour pouvoir offrir des prix plus bas que ses concurrents (résultat qui n'est jamais acquis définitivement), la firme a misé à fond sur le recours à l'informatique, sur la compression du volume du personnel et la polyvalence de chacun des membres de ce personnel. En imposant par exemple à un magasinier de travailler « quand il le faut » à une caisse, au réassortiment des rayons ou au nettoyage des WC, Colruyt obtient un chiffre d'affaires record par travailleur occupé.

Par ailleurs, la direction de Colruyt a eu le souci de diversifier ses activités. Elle dispose non seulement d'une section responsable au rendement des mini-ordinateurs, mais a créé une série de sociétés anonymes — par exemple *Vlevico*, pour le commerce en gros de la viande et la fabrication de charcuteries, *Druco*, pour l'impression, la photogravure et la création publicitaire, *Colruyt engineering*, qui assure la recherche, la production et le service après-vente en micro-électrique —. La multiplication de ces sociétés réputées indépendantes

a permis à Colruyt d'échapper à diverses obligations légales, tant sur le plan syndical que sur le plan fiscal. Le gouvernement Martens-Gol a d'ailleurs, par ses arrêtés N° 15 et 48, aidé Colruyt à réaliser quelques performances fiscales qui lui ont valu une appréciation très flatteuse de la part du périodique « Trends-Tendances », qui voit en Colruyt « un champion dans la technique des amortissements accélérés ». Détail significatif : cinq des six membres du conseil d'administration de Colruyt sont des membres de la tribu Colruyt, le sixième représente la Sofina.

Mais ce qui frappe tout particulièrement chez Colruyt, c'est l'âge relativement jeune et la rapide rotation du personnel : plus de la moitié a moins de 30 ans, 43 % ont moins de trois ans de service. Comment et pourquoi ? C'est ce qu'analyse le livre sur la base croisée des notes de services patronales et de l'expérience syndicale.

L'analyse permet de décanter ce qu'il y a de vraiment spécifique dans le système Colruyt et dans quelle mesure le système n'est qu'une illustration « de pointe » d'une stratégie patronale générale. Là se trouve à notre sens l'intérêt majeur du dossier.

Caractéristiques spectaculaires du style Colruyt : la jeunesse, la modernité, le dynamisme de l'entreprise. Tout cela se manifete assez significativement par le tutoiement obligatoire de chacun envers chacun (seul le grand patron, Jo Colruyt, échappe à la règle, on lui donne du « Monsieur Jo »). Le souci d'efficacité, la volonté de « servir le client et la firme » sont diffusées de manière systématique. Exemples : « Les frais de personnel et de charges sociales représentent trois quarts des frais, affirme La Gazette de Colruyt (22ème année, N° 4). La hausse de ceux-ci doit être freinée ». Ou encore : « Celui qui, chaque jour, est disposé à travailler beaucoup, à faire un maximum pour servir les clients-consommateurs, celui qui est disposé à cet effet à respecter des horaires difficiles, celui-là pourra faire partie de l'équipe Colruyt. Il est possible de garantir une sécurité et un avenir favorables à cette équipe parce qu'elle joue bien le jeu. Elle n'admet que les bons joueurs ».

La manière dont la firme recrute « les bons joueurs » est éclairante. On trouve dans le formulaire de candidature, des questions concernant la mutualité à laquelle on est affilié, les associations dont on est membre, les hobbies que l'on cultive. En un semestre (1982), sur 8.532 lettres de candidature, on a dénombré 2.264 convocations et 376 engagements. Monsieur Jo aura donc eu tout loisir de faire éliminer les candidats dont les hobbies et l'activité associative lui paraissent suspects — cela d'autant que le chômage amplifie sa marge de choix...

Ce n'est pas le seul biais par lequel la firme s'intéresse à la vie privée de son personnel. En cas de maladie, on ne craint pas de faire contrôler la validité de l'absence par un service de « détectives » recrutés, au nom de l'« esprit maison », parmi les collègues du suspect. Et bien entendu, tout ce petit monde se tutoie fraternellement...

Particularité Colruyt aussi : le pourcentage des femmes dans le personnel est peu élevé (18 %), contrairement à ce qui se pratique dans d'autres grandes surfaces. Motif : la polyvalence requise de chacun, qui contraint à des travaux de manutention. Malgré ce pourcentage réduit, Colruyt est très attentif à la condition féminine, les femmes qui ont le privilège d'être recrutées ont généralement plus de 30 ans, âge à partir duquel statistiquement décroît le nombre de grossesses.

Une grande place est accordée à la formation des cadres : Colruyt aime les séminaires favorisant « le développement de la personnalité » ce qui est fort vertueux. Les textes reproduits dans le dossier indiquent plutôt qu'il s'agit, dans le chef des animateurs des séminaires, de convaincre chacun que la

personnalité se forge dans un processus continu, qui ne peut faire la part entre travail et famille. Ce qui donnerait tout son sens à une lettre de mai 1983, adressée par la direction à un cadre, et dont voici un extrait : « Tu est plus imprégné de ta manière propre de travailler et de voir les choses, que de celle de la firme Colruyt, et cela, je ne puis l'admettre ».

Enfin, trait caractéristique : la surabondance hallucinante des notes de service, porteuses de codes et de « mots-clés », répercutées avec célérité à travers le personnel des filiales et sociétés anonymes proches. La moindre « faute » vaut une réplique (souvent brutale) sous forme de note multipliée à tous les vents. C'est une forme de harcèlement moderne et violent qui vise à modeler des travailleurs dociles et performants au prix de leur autonomie. Le plus souvent, la productivité est au centre de ces notes. On se bornera ici à citer deux exemples. « J'insiste pour que tu travailles plus sérieusement, de façon plus ordonnée, que tu fasses preuve d'un plus grand sens du devoir et de plus de sens des responsabilités, que tu te défasses de ta mentalité libertaire et folâtre et que tu augmentes considérablement ton dévouement envers la filiale » (note du 20/9/80 justifiant une mise à pied d'un jour).

La note adressée le 31 novembre 1982 à un membre du personnel à propos de son rythme de travail lent, dit : « Cette mentalité anti-Colruyt est un danger pour nos clients. Nous avons besoin de gens qui souscrivent sans réserves au système qui a permis à Colruyt de croître si rapidement ».

On ne s'étonnera pas que ce genre de pratiques, parfaitement conformes à l'idéologie néo-libérale, engrangent certains résultats en ces temps de pesant chômage. On ne s'étonnera pas que certaines jeunes recrues de Colruyt, projetées soudain dans ce climat « familial et performant », trouvent diverses satisfactions. D'autant qu'à tous, on fait miroiter d'impressionnantes possibilités de promotion, qui ne sont démystifiées qu'au bout de quelques années. Le climat général de notre société en crise porte à la rupture des solidarités, au repli égoïste. Colruyt s'inscrit dans ce courant, en le poussant plus loin que d'autres. Mais les auteurs du dossier ont certainement raison de récuser l'hypothèse d'un « cas unique » : il n'est unique que dans la forme.

La publication du Dossier Colruyt constitue-t-elle une parade aux méthodes autoritaires et avillissantes qui ont cours dans la firme ? Pas dans l'immédiat. Ni la direction, ni le personnel n'ont soudain été touchés par la grâce, au lendemain de cette parution. Mais on peut croire qu'aucun des syndicalistes associés à la confection du dossier n'ont nourri pareille illusion. Même si on acte aujourd'hui une tension accrue dans les rapports entre direction et syndicats, la prise de conscience de ce que représente le système Colruyt est à coup sûr favorisée par la lecture d'un ouvrage qui globalise des expériences fragmentées et limitées dans le temps. Au delà du monde Colruyt, le dossier peut servir de révélateur et d'avertissement : à l'heure de l'offensive de la FEB et du gouvernement contre les droits sociaux, la stratégie patronale — de Colruyt à Leysen — nous concerne tous.

Rosine Lewin

B. Adele, A. Martens, G. Tordeur, E. Van der Smissen : Dossier Colruyt : la gestion d'un supermarché — Editions EPO - 164 p. - 360 F.

Personne n'est prophète dans son pays...

Voici des avis de Français autorisés sur un ouvrage de Jean-Maurice Rosier paru sous le titre « Marxisme et littérature » en Belgique.

Cher ami,
Un grand merci pour votre ***Marxisme et littérature.*** *Je l'ai lu d'une traite. C'est la mise au point la plus utile et la mieux informée que je connaisse.*
Je ne manquerai pas de le faire connaître autour de moi. Encore bravo !

Signé : Georges LABICA - Université de Parix X - Nanterre

Avec beaucoup de retard (excusez-moi), merci, mon cher collègue, pour votre ***Marxisme et littérature*** *— le meilleur ouvrage, la meilleure synthèse que j'ai lue sur la question. Mes compliments et mon très cordial souvenir.*
Signé : Henri MITTERRAND - Université de la Sorbonne nouvelle

Mais ne paniquez pas ! il est encore possible de se procurer

MARXISME ET LITTERATURE
de Jean-Maurice Rosier

soit en versant 320 F au compte 000-0188745-80 de la Fondation Jacquemotte , 1000 Bruxelles

soit en s'adressant à la librairie Du Monde entier, 162, rue du Midi à 1000 Bruxelles.

Pour se procurer ce recueil de textes de Pierre Joye, il suffit de virer la somme de 220 F au CCP de la Fondation J. Jacquemotte, 1000 Bruxelles — N° 000-0188745-80 — avec la mention « Pierre Joye ».

c.m.

Quelques textes de Pierre Joye

présentés par J.J. Heirwegh

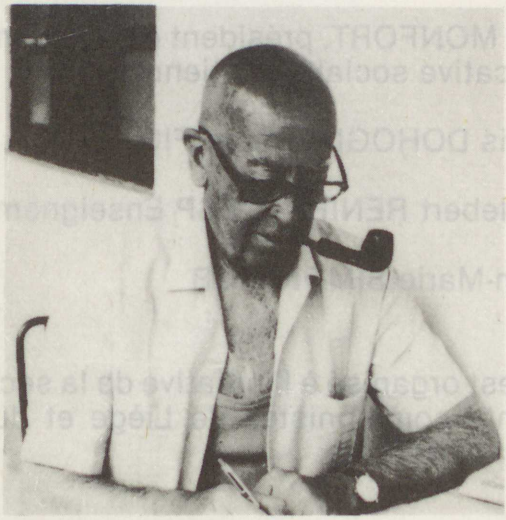

cahiers marxistes

numéro hors série

Samedi 27 octobre à 17 h

Débat public sur le thème PACTE SCOLAIRE : IL Y A REVISION ET REVISION à Angleur, Ecole du Centre

Avec :

— Ivan ILIEFF, député P.S.

— Guy MONFORT, président de la communauté éducative sociale-chrétienne

— Régis DOHOGNE, de la FIC

— Englebert RENIER, CGSP Enseignement

— Jean-Marie SIMON, PCB

Le débat est organisé à l'initiative de la section des enseignants communistes de Liège et du Cercle culturel Paul Renotte.

Dans nos prochaines livraisons :

— Un dossier « Les nouvelles pauvretés »
— Entretien à plusieurs voix sur le « Théâtre-action »
— L'enseignement à l'heure néo-libérale
— Chômage et santé mentale

Au sommaire du numéro de septembre 84 :

— L'effet Happart et l'effet Nols
— Action et idéologie des mouvements urbains à Bruxelles
— La Grande-Bretagne, « modèle » néo-libéral ?
— Economie et politique de la faim dans le Nordeste brésilien

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue Hamoir, 93
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

Si vous souscrivez cette année encore un abonnement aux C.M. pour 1985 il ne vous en coûtera que 600 F.

(six cents)
N'hésitez pas, c'est une bonne affaire, pour vous, pour nous

Versez (ou virez) sans tarder 600 F
au CCP 000-0188745-80
de la Fondation J. Jacquemotte,
1000 Bruxelles

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

80 F